



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

18817

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

(ONUDI)

—o—

ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

DEUXIEME DECENNIE 1991-2000

—o—

*Radishev Off. de République  
P.D./AKEN/OD/100*

## TABLE DES MATIERES

Avant-Propos, Méthodologie du Consultant	(i)
Introduction	(ii)
Liste des Abréviations	(iii) & (iv)
<b>A) ANALYSE DU SECTEUR INDUSTRIEL</b>	<b>1</b>
I. Le Secteur Industriel Mauritanien dans le contexte macro- Economique ( <i>Structure, Profil et ventilation en sous-secteurs</i> )	1
<i>Pour chacun des Sous-secteurs, examen des ressources, performances,     sous les aspects qualitatifs et quantitatifs :</i>	
II. Le Secteur des Industries extractives	3
Les Ressources minières	
Les Industries extractives	
III. Le Sous-Secteur des Industries de la Pêche	6
IV. Les Industries du Secteur de l'Energie	9
V. Le Secteur des Autres Industries Manufacturières	10
VI. Les ressources encore peu, ou mal exploitées	10
VII. Les Ressources humaines	13
VIII. Les Problèmes et Contraintes rencontrés durant la dernière décennie	15
Les causes de difficultés ou d'échecs des entreprises	
les causes d'échec ou de retard dans le précédent PREF	16
<i>Les programmes en cours :</i>	
IX. L'action gouvernementale en matière de réformes structurelles	17
X. Le Programme en cours : le PCR 1989-1991	19
<b>B. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR LA DECENNIE 1991-2000</b>	
I. La Politique Gouvernementale de Développement	22
LA STRATEGIE PROPOSEE	23
II. Les programmes de Réhabilitation et de restructuration	24
III. Les programmes d'expansion et nouveaux investissements	27
<i>Industries motrices:</i>	
Industries Métallurgiques et Mécaniques	28
Industries chimiques	29
Industries Agro-alimentaires	30
Industries de la Pêche	30
Industries des matériaux de construction	31
Industries textiles	32
IV. Les Projets Nationaux intégrables à l'Action Sous-régionale	33
<b>C. LES PROGRAMMES D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>33</b>
<b>D. L'EVALUATION DES COUTS ET LE CALENDRIER DE REALISATION</b>	<b>39</b>
<b>E. ANNEXES.....</b>	<b>41</b>
Termes de Référence	42
II. Les Autres Entreprises Manufacturières (Extraits rapport Bali)	44
III. Statistiques des Importations 1987-1988-1989	50
IV. Les Programmes d'Investissements au titre du PCR	53
V. Fiches descriptives des Entreprises à réhabiliter	62
VI. Fiches des Projets d'expansion et nouveaux investissements	78
VII. Liste des Documents consultés	137
VIII. Liste des Personnes rencontrées	138

## AVANT-PROPOS

### METHODOLOGIE DU CONSULTANT

—oOo—

La mission d'assistance auprès du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Industrie et des Mines, s'est déroulée pendant une période de cinq semaines durant les mois de Septembre/Octobre 1990. Elle s'est déroulée suivant le schéma suivant :

1. Investigation auprès de l'équipe locale en charge, au Ministère de l'Industrie et des Mines, de la collecte et de la préparation des documents de base de l'étude, et examen approfondi des rapports et études réunis. Evaluation des mécanismes et des liaisons entre les Instances Gouvernementales et les Entreprises. Appréciation sur le fonctionnement pratique des mécanismes et des instruments d'information, de contrôle et de décision existants.
2. Concertation avec les Instances de représentation des Entreprises Privées, les Ministères de Tutelle, la Cellule de Réhabilitation des Entreprises, les Organisations Internationales de Coopération, les représentants de l'ONUDI en mission d'Assistance auprès de la Confédération Générale des Entrepreneurs Mauritaniens pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises.
3. Etude du Code des Investissements, des Tarifications douanières.
4. Visite de quelques Entreprises, et rencontres avec quelques Entrepreneurs en activité, ou en difficulté.
5. Etablissement de Fiches d'Identification de Projets de Réhabilitation ou de nouveaux Projets, en support du présent rapport.

Dans une première phase, le Comité National ONUDI a conclu à la nécessité de confier au Ministère des Mines et de l'Industrie la collecte des informations et la préparation d'un document avant-projet, chacun des départements techniques des différents Ministères devant apporter les informations requises.

La rétention d'informations, les difficultés d'obtention, dans le temps imparti, de statistiques et de documents d'information précis, concordants et récents, font que la présente étude doit être considérée comme un **DOCUMENT DE BASE DE TRAVAIL, CRITICABLE ET PERFECTIBLE.**

Le Consultant recommande fortement qu'une **COMMISSION OPERATIONNELLE** ad-hoc soit créée, pour en altérer, en préciser et en perfectionner la teneur, de sorte qu'il constitue une base de référence aux Programmes de Développement Industriel du Pays.

L'élaboration de cette étude doit beaucoup à Messieurs Ousmane Wague, Chef du Service des Etudes et de la Promotion Industrielle, et Amadou El Hadj Diop, chargé de l'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises, auprès de la Direction de l'Industrie, qui y ont contribué avec enthousiasme et efficacité.

**ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**DEUXIEME DECENNIE (1991-2000)**

--oOo--

Dans le cadre de l'élaboration des programmes nationaux IDDA pour la deuxième décennie du Développement Industriel de l'Afrique 1991-2000, le Ministère des Mines et de l'Industrie, Direction de l'Industrie, a été chargé par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie de procéder à l'étude , et d'établir les bases d'un programme décennal de réhabilitation et de développement du Secteur Industriel Mauritanien.

Ce programme doit, en toute logique, s'harmoniser à long terme avec les lignes politique et stratégique de développement du Pays définies au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT, Janvier 1990), couvrant les deux prochaines décennies, et prolonger l'action entreprise à moyen terme au titre du Programme de Consolidation et de Relance (PCR) 1989-1991.

La géographie et la climatologie du territoire mauritanien constituent des handicaps importants à la valorisation de ses ressources. La faible importance et la grande dispersion des marchés intérieurs potentiels, les difficultés d'accès aux ressources naturelles, la quasi absence de ressources énergétiques immédiatement et aisément exploitables, constituent autant de facteurs restrictifs au développement de son Industrie.

Les années de sécheresse successives et le processus de désertification qui en a résulté, la baisse des cours mondiaux des produits exportés, les déplacements migratoires des populations vers les centres urbains, joints à la récente brusque hausse des coûts de l'énergie importée, constituent autant de facteurs exogènes avec lesquels le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie devra composer pour réaliser ses objectifs d'un développement harmonieux des activités productrices du Pays.

**LISTE DES ABREVIATIONS**

BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfices non-commerciaux
BOM	Bureau d'Organisation et Méthodes
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CDEAO	Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CFC	Collège de Formation, Boghé
CFPM	Centre de Formation Professionnelle Maritime
CFPP	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CNEA	Cellule Nationale aux Energies Alternatives
CNERV	Centre National d'Etudes et Recherches Vétérinaires
CNF	Commission Nationale Foncière
CNROP	Centre National de Recherche Océanographique et de Pêche
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRSP	Cellule de Réhabilitation du Secteur Public
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSET	Collège Secondaire d'Enseignement technique
DFP	Direction de la Fonction Publique
DGR	Direction du Génie Rural
DPFC	Direction de la Planification, de la Coopération et de la Formation
DPDP	Déclaration de Politique de Développement de la Pêche
DPN	Direction de la Protection de la Nature
EEC	Communauté Economique Européenne
EMN	Etablissement Maritime de Nouakchott
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole
ENI	Ecole Nationale des Instituteurs
ENS	Ecole Nationale Supérieure
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Fonds Commun
FIRVA	Fonds d'Insertion et de Réinsertion dans la Vie Active
FMI	Fonds Monétaire International
FND	Fonds National pour le Développement
GR	Génie Rural
GWH	Giga Watt-Heure
ha	hectare
IDA	Association Internationale du Développement
IGR	Impôt Général sur le Revenu
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
ktep	kilo-tonne Equivalent pétrole
kT	millier de tonnes
kUM	millier d'Ougiyas

## LISTE DES ABREVIATIONS (Suite)

MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMI	Ministère des Mines et de l'Industrie
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
mUM	millions d'Ouguiyas
MUM	Milliards d'Ouguiyas
NDB	Nouadhibou
NKT	Nouakchott
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur de la Vallée du Sénégal
OPT	Office des Postes et Télécommunications
ORSTOM	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outremer
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAS	Prêt d'Ajustement Structurel
PCM	Plan Comptable Mauritanien
PCR	Programme de Consolidation et de Relance
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programmes d'Investissements Publics Prioritaires
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PREF	Programme de Redressement Economique et Financier
RIM	République Islamique de Mauritanie
SALIMAUREM	Société Mauritano-Lybienne de Pêche
SAMIA	Société Mauritanienne d'Industries Métallurgiques
SAMIN	Société Arabes des Mines de l'Inchiri
SEM	Société d'Economie Mixte
SMB	Société Mauritanienne de Banque
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
SMCPP	Société Mauritanienne de Commercialisation des Produits Pétroliers
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz
SOMEJOB	Société Mauritanienne de Commerce du Bétail
SONADER	Société Nationale de Développement Rural
SONELEC	Société Nationale d'Eau et d'Electricité
SONIMEX	Société nationale d'Import-Export
SPPAM	Société pour la Promotion de la Pêche Artisanale en Mauritanie
SSP	Soins de Santé Primaires
STPN	Société des Transports Publics de Nouakchott
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TPS	Taxe de Prestation de Services
UDB	Union des Banques pour le Développement
UM	Unité Monétaire (Ouguiya)
ZEE	Zone Economique Exclusive

## A) ANALYSE DU SECTEUR INDUSTRIEL

Le processus d'industrialisation de la Mauritanie est récent. En effet, les activités industrielles du Pays n'ont commencé à voir le jour qu'après son accession à l'Indépendance. Les premières initiatives industrielles ont été l'oeuvre de l'Etat et concernaient des projets importants (extraction minière, raffinerie de pétrole, raffinerie de sucre, mini aciérie, etc..) L'exploitation de ces unités industrielles n'a pas donné les résultats escomptés en raison de la conjonction d'une série de facteurs: mauvaise planification, défauts structurels, problèmes de gestion.

Les investisseurs privés ne se sont intéressés à ce secteur que plus tard, encouragés par la promulgation d'un Code des Investissements en 1979, qui leur concédait des avantages appréciables pour la réalisation de leurs programmes d'investissements. Les investissements privés ont été surtout orientés vers les secteurs de la pêche et les industries de transformation, particulièrement vers les Petites et Moyennes Entreprises de substitution à l'importation. Il faut toutefois noter l'existence d'un vaste réseau artisanal spécialisé dans l'orfèvrerie, la confection textile, la cordonnerie et l'alimentation.

### I. LE SECTEUR INDUSTRIEL MAURITANIEN DANS LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Le tableau en Annexe Nxl indique l'évolution du PIB pour les années 1985, 1986, 1987, 1988.

En 1988, le Produit Intérieur Brut de la R.I.M. exprimé en millions UM, prix constants 1982, se répartissait comme suit entre les différents secteurs d'origine :

1. Secteur Primaire	12.480
2. Agriculture et forêts	1.614
3. Elevage	7.696
4. Pêche	3.170
5. Secteur Secondaire	11.550
6. Mines	6.034
7. Traitement du Poisson	808
8. Autres industries et Artisanat	1.601
9. Construction et Trvx Publics	3.107
10. Secteur Tertiaire	16.475
11. Transports et Télécom.	3.533
12. Communications & Autres services non gouvernementaux	7.113
13. Services gouvernementaux	5.829
14. PIB au coût des facteurs	40.505
15. Taxes indirectes (hors subventions)	3.874
16. PIB au prix du marché	44.379

(Source : PCR 1989-1991)

On constate que le secteur secondaire, Mines et Travaux Publics inclus, contribue pour 28,5% seulement à la formation du PIB du pays, en dernière position après le Secteur des Services et le Secteur Primaire.

Si l'on exclut le secteur Minier, générateur de produits semi-finis et le Secteur des Travaux Publics, représentant surtout des travaux d'infrastructures, les Sous-Secteurs des "Autres Industries", de l'Artisanat, et de la transformation du poisson contribuent pour moins de 6% à la formation du PIB.

Le fondement de l'Economie de la R.I.M. est l'exploitation et l'exportation de deux ressources naturelles principales, le minerai de fer et la pêche, dont la formation des prix est fluctuante, et dépend de facteurs exogènes sur lesquels le Pays ne peut intervenir. Les revenus générés par ces exportations sont consacrés, pour leur plus grande part, au service de la dette, et à l'acquisition de facteurs extérieurs de production (biens et services).

La Valeur Ajoutée Manufacturière du Secteur des Industries Manufacturières était pour 1988 de 917 millions UM, à comparer à un PIB de 75.404 millions UM (en prix courants), soit environ 1,2%.

La dette extérieure du Pays était en 1988 de 2.076 millions de dollars, soit environ 220% du Produit National Brut. (Source: Rapport Banque Mondiale)

## II. LE SECTEUR DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

### **Les Ressources minières**

L'activité minière est une donnée majeure de l'économie Mauritanienne en raison de la place qu'elle y occupe aujourd'hui et des perspectives de développement industriel qu'elle peut offrir. Le pays dispose en effet d'importantes réserves de minerais de fer, de cuivre, de phosphates, mais aussi de produits de carrières, de pierre, de minéraux rares, d'argile et de sable. L'existence de marchés à l'exportation justifierait la transformation à grande échelle de ces produits.

#### **Les Minerais de Fer**

Des minerais de fer à haute teneur sont exploités à Zouérate depuis 1963. On estime que le gisement de la Kédia d'Idjil, près de Zouérate, à haute teneur en hématite (60 à 65%) -et qui n'imposait pas de traitement d'enrichissement- sera épuisé aux environs de 1992.

Les "Guelbs", gisements à plus faible teneur (de 40 à 65%) furent mis en exploitation à partir de 1985. L'enrichissement obligatoire de ces minerais, par une technique relativement nouvelle de séparation magnétique, a augmenté les coûts de production, en même temps qu'il posait des problèmes techniques, maintenant résolus ou en voie d'être résolus. Un plan d'exploitation du Guelb d'El Rhein (faible teneur) est en cours d'application.

Entre-temps, un nouveau gisement à haute teneur (60-65%), plus facilement exploitable et dont les réserves sont estimées à 100 millions de tonnes, était reconnu à M'haoudat. La mise en exploitation de ce gisement sous couvert d'autofinancement, complété par un pool constitué entre la France, les Etats Arabes et EIB, est prévue pour 1992. Elle contribuerait à la production de SNIM pour environ 6 millions de tonnes d'extraction annuelle.

#### **Les gisements de gypse**

Les réserves de gypse, situées au Nord de Nouakchott, sont estimées à 4 milliard de tonnes, parmi les plus importantes du monde, et dites de "haute qualité". L'exploitation en a été entreprise dès 1973, et est assurée maintenant par la SAMIA. Des problèmes techniques de production, joints à une conjoncture commerciale défavorable non encore maîtrisée, n'ont pas encore permis la mise en valeur de cette potentialité avec rentabilité.

#### **Les gisements de cuivre**

Situées dans la région d'Akjoujt, les réserves sont estimées à 19 millions de tonnes à la mine, et à un total de 100 millions de tonnes pour l'ensemble de la région. L'exploitation en a commencé en 1970. De constants problèmes techniques de production (présence de sulfures de cuivre, alors que l'installation de traitement était conçue pour traiter des oxydes), conjugués à une mauvaise conjoncture mondiale des marchés du cuivre, ont contribué à compromettre le bon fonctionnement de cette exploitation.

Une étude est en cours, d'extraction et traitement des minerais sulfurés et d'extraction d'or à partir des "tailings". La production annuelle escomptée serait de 500 kg d'or et de 32.000 tonnes de cuivre concentré.

## Le Soufre

Des gisements ont été localisés à 80 km de Nouakchott, près de Kiprit. Un consortium groupant des partenaires Arabes et Africains fut créé en 1987, pour en assurer l'exploitation, bien que les études de faisabilité n'aient été encore terminées. Les reconnaissances de gisement effectuées depuis ont montré que le gisement, de haute pureté, est malheureusement très profond, ce qui en rendrait l'exploitation coûteuse.

L'étendue du territoire, les moyens d'accès difficiles aux lieux d'exploration ont rendu et rendent encore difficiles les reconnaissances et prospections géologiques. Il est très probable que toutes les ressources géologiques du territoire n'aient pas encore été répertoriées. Le Département de la Coopération Technique pour le Développement des Nations Unies a apporté son assistance à un projet de recherche et de reconnaissance:

- des gisements d'or ont été découverts dans le lit des oueds (Khatts); une étude de faisabilité est menée, sous financement du PNUD, pour estimer leur valeur et les moyens de les exploiter;
- d'autres gisements minéraux ont été identifiés, mais non encore reconnus : plomb, zinc, chrome, manganèse, titane, tungstène, molybdène, étain, minerais radioactifs, argiles, béryllium et lithium.

## Les Industries extractives

Elles concernent particulièrement :

- L'extraction et le traitement des minerais de Fer, par la SNIM, Société Mixte, dans laquelle l'Etat participe à 71% du capital.

### Indicateurs économiques principaux

	1986	1987	1988	1989
Production (en kT)	9601	9120	9320	11951
Nombre d'emplois	5.660	4.519	4.467	-
C.A. en Millions UM	10592	9814	10598	15029
Résultats en Millions UM	1.437	331	632	-

Source: SNIM

La SNIM a fait l'objet d'un plan d'investissements pour l'exploitation des minerais des Guelbs, à plus faible teneur en Fer, et d'un plan de restructuration depuis 1986, tendant à en augmenter la productivité dans d'appréciables proportions, puisque la production a été portée à près de 12 Millions de tonnes en 1989, avec un effectif réduit de 21 %.

Année	Production et Exportations de Minerai de Fer		
	Production (en kt.)		Exportations (en kt.)
	Guelbs	Total	
1983	0	8721	7385
1984	0	9000	9527
1985	946	9203	9333
1986	1499	9601	8929
1987	1444	9108	9002
1988	-	9320	10004
1989	-	11951	11138

Source : SNIM

- L'extraction de gypse et la production de plâtre, par la SAMIA, Société mixte dans laquelle l'Etat possède 51 % du capital, d'une capacité nominale de production de plâtre de 100.000 Tonnes/an.

Indicateurs économiques principaux

	1986	1987	1988	1989
Production de Gypse (en tonnes)	12.636	19.422	6.033	6.349
Production vendue (en tonnes)			4.051	
Exportations (en tonnes)	10.317	11.600		1.697 plâtre
Personnel employé		83		
C.A. en kUM	29.520a/	240.000	39.335	
Exportations (en kUM)	42.000	35.000	30.000	

Résultats: Déficit cumulé au 31/12/1989 estimé à 488,264 millions UM

a/ Source : Etude de la réadaptation industrielle, MMI 1987

La SAMIA représente un problème important pour l'économie Mauritanienne, dans la mesure où ses ventes effectives durant les deux dernières années couvrent environ 10 % seulement de sa capacité nominale de production, donc bien en dessous du seuil de rentabilité. Un plan de restructuration est en cours, avec l'aide de la CCCE, pour développer la demande interne en produits à base de plâtre, et développer ses marchés à l'exportation.

- L'extraction de minerais de cuivre, réalisée par la SAMIN, dans laquelle l'Etat détient 37,5 % du capital, présentement inopérante à la suite de l'épuisement du gisement en oxydes, et pour laquelle des études de faisabilité sont menées pour l'extraction éventuelle d'or à partir des "tailings".

### III. LE SOUS-SECTEUR DES INDUSTRIES DE LA PECHE

#### Les ressources halieutiques

La côte Mauritanienne compte parmi les plus poissonneuses du Monde. Le potentiel annuel de capture est estimé à 600.000 tonnes/an sans risque de surexploitation. Quelque 100.000 tonnes de ce potentiel de capture sont des poissons démersaux et des céphalopodes. Ces derniers sont très recherchés à cause de leur valeur marchande élevée (jusqu'à 3000 \$/t). Depuis 1979, le Gouvernement a activement encouragé l'exploitation des ressources halieutiques par les nationaux, le développement d'une flotte artisanale de pêche, et a restreint le nombre des licences de pêche accordées aux flottes étrangères. Il est apparu récemment que la taille moyenne des captures décroissait, ce qui laisse à penser que le potentiel halieutique est à la limite de surexploitation, et que les populations ont quelque peine à se renouveler. Des mesures d'interdiction de pêche en période de reproduction ont été également prises dernièrement pour certaines espèces. Il faudrait donc considérer le potentiel de 600.000 t/an comme un maximum admissible si on désire en conserver la pérennité.

Malgré les efforts du Gouvernement pour accroître la contribution du secteur à la valeur ajoutée, par la mauritanisation de la flotte et l'aide au développement d'industries de transformation, le secteur de la pêche reste une enclave sans liens avec le secteur manufacturier mauritanien. Le fait que la plupart du poisson capturé est exporté explique, en partie, la faiblesse du développement des industries de transformation du poisson. Ce secteur constitue une base appréciable pour un développement d'activités industrielles multiformes et complémentaires, soit par la transformation ou la conservation des produits de la mer, soit par l'implantation d'activités industrielles de maintenance et de soutien de la pêche, réparations et avitaillement des navires, en particulier.

#### Exportation des produits de la pêche

(Quantités en Tonnes, Valeurs en MillionsUM)

Produits	1986		1987		1988		1989	
	Quant.	Val.	Quant.	Val.	Quant.	Val.	Quant.	Val.
Céphalopodes	47460	10668	51530	9908	45164	12327	40376	11707
Démersaux	26487	1756	29244	2083	33748	1870	33960	1611
Pélagiques	273537	6177	261839	5816	239114	5246	239301	6333
Farines/Poudres	36153	949	33001	844	28531	787	26330	846
Huiles/Graisses	2615	87	3887	83	2618	59	2438	61
Langoustes	759	563	921	710	373	302	135	74
Crevettes	522	169	1075	409	215	92	144	42
Salé-Séché	663	54	581	56	677	70	752	89
Praires	0	0	0	0	64	5	0	0
Tolo/Pout/Coqu.	0	0	0	0	3	0,2	54	6
<b>TOTAL</b>	<b>388176</b>	<b>20424</b>	<b>381278</b>	<b>19909</b>	<b>350508</b>	<b>20759</b>	<b>343490</b>	<b>20769</b>

Source : Données Douanes (données arrondies)

## Le Sous-Secteur de la pêche

Il constitue le pilier de l'Economie Mauritanienne.

Il convient de rappeler en effet qu'il représentait en 1988 :

- malgré une baisse de la valeur ajoutée réelle, plus de 70% de la contribution des Industries Manufacturières à la formation du PIB et presque 10 % du PIB ;
- un montant d'Exportations de 21.457 millions UM, soit près de 56% des recettes en devises du Pays;
- et enfin, générant un revenu complémentaire de 880 millions UM au titre des redevances de pêche.

L'adoption de la nouvelle politique de la pêche en 1986, faisant obligation de débarquer les céphalopodes et démerseaux, a conduit chacune des flottes opérant dans les eaux Mauritaniennes à investir dans les unités de stockage à terre.

Un investissement de près de 8 milliards UM a été réalisé dans la période 1980-1986. Grâce à cet investissement, la flotte industrielle nationale de pêche de fond comprend à l'heure actuelle une centaine de navires congélateurs, et 37 chalutiers à glace. De plus, des installations de congélation de capacité 200 tonnes/jour, et 15.000 tonnes de stockages froids ont été réalisées.

### Principaux indicateurs économiques de la pêche (en millionsUM)

	1985	1986	1987
1. Valeur ajoutée	3.878	3.791	3.980
2. PIB prix constants	39.931	42.099	43.280
3. Exportations totales FOB	28.639	31.145	29.786
4. Exportations poissons FOB	16.861	20.423	19.789
5. Valeur Ajoutée/PIB	9,7%	9,0%	9,05%
6. Exp Poissons/exp. totales	58,9%	66%	66,4%

Source: BCM

Les principales unités dans ce secteur sont:

ALMAP, Algéro-Mauritanienne de pêche, au capital de 180 millions UM, détenu à 51 % par le Gouvernement Mauritanien,

COMACOP, Compagnie Mauritano-Coréenne de pêche, est une entreprise conjointe entre investisseurs privés Mauritaniens et Coréens, et dispose d'une capacité de congélation de 80 tonnes/jour et d'une capacité de stockage de 8000 tonnes.

MAUSSOV, Société Mauritanienne-soviétique de Pêche, au capital de 11,4 millions UM, détenu à 49 % par la Mauritanie. La MAUSSOV dispose d'une capacité de stockage froid de 3000 tonnes.

MSP

SALIMAUREM, Société Arabe Libyenne-Mauritanienne de Ressources Maritimes, au capital de 2,3 milliards UM, détenu à 50 % par le Gouvernement Mauritanien. La SALIMAUREM dispose d'une capacité de congélation de 50 t et d'une capacité de stockage de 400 t.

SAMIP, Société Arabe Mauritanienne-Irakienne de Pêche, au capital de Un milliard UM, dont la Mauritanie détient 55 %.

SIMAR, Société Mauritano-Roumaine de pêche, dont le capital est réparti entre la Roumanie et des investisseurs privés Mauritaniens. La SIMAR a une capacité de congélation de 60 tonnes et une capacité de stockage de 1800 tonnes.

SIPECO, Société privée, avec une capacité de congélation de 20 tonnes et une capacité de stockage de 2000 tonnes.

SMEF, Société Mauritanienne Frigorifique, dont l'Etat détient 11 % d'un capital de 45 millions UM. La SMEF a une capacité de stockage de 2000 tonnes.

SOFRIMA, Société des Frigorifiques de Mauritanie, dont le capital est détenu à 35 % par l'Etat. La SOFRIMA a une capacité de congélation de 30 tonnes par jour, et une capacité de stockage de 2000 tonnes.

SPPAM, Société Mauritanienne pour la Promotion de la Pêche Artisanale en Mauritanie dont le capital se répartit entre l'Etat (35 %), des investisseurs privés nationaux (55 %) et les Coopératives de pêche pour 10%. Elle dispose de capacités de stockage à Nouakchott, Nouadhibou, et de petites capacités à l'intérieur du pays.

Les sociétés de pêche sont caractérisées par l'emploi d'un personnel étranger important, encadrement et personnel qualifié. L'évolution des technologies, l'apparition de navires équipés d'une congélation à bord, ont entraîné un sous-emploi des installations de congélation et de stockage froid, utilisant environ seulement 15% de leur capacité.

Une petite industrie de transformation s'est greffée sur la pêche, consistant en la préparation du poisson : vidage, écaillage et filetage, salé/séché. On estime qu'environ 500 Nationaux sont employées dans les Sociétés Mixtes. La flotte de pêche Nationale compte environ 2.000 pêcheurs, artisans individuels, ou membres de Coopératives.

#### IV. LES INDUSTRIES DU SECTEUR DE L'ENERGIE

##### **Les Ressources énergétiques**

La Mauritanie recèle peu de ressources en matière d'énergie, sauf en ce qui concerne les potentiels éolien et solaire qui restent peu, ou mal exploités. La consommation nationale des produits énergétiques est passée de 200 ktep en 1984 à 266 ktep en 1987. Une consommation de 375 ktep est prévue pour 1991.

La production électrique de SONELEC a atteint 102 GWH en 1987 contre 70 GWH en 1984. La production de la SNIM a atteint 140 GWH. La quasi-totalité de la production d'électricité est d'origine thermique (centrales ou moteurs), donc à partir de combustibles pétroliers.

La consommation de bois et charbon de bois reste de 10 fois supérieure à la production annuelle, et s'élève à un million de mètres cubes par an contre 800.000 m<sup>3</sup> en 1984, dont 90% environ correspondent à la consommation des ménages, sans qu'aient pu être mis en place des programmes conséquents d'énergies de substitution accessibles à tous. Les réserves forestières du Pays se détériorent à un rythme rapide et inquiétant, la déforestation se poursuit au rythme de 45.000 Ha/an. La fourniture adéquate à faible coût constitue déjà un important problème, et prendra une importance croissante au fur et à mesure de l'épuisement des ressources.

La raffinerie de Nouadhibou produit du gaz butane, enfûté et distribué par la SOMAGAZ, qui dispose d'un centre de capacité 5000 t/an extensible à 7500 t/an. Elle traite uniquement des pétroles légers en provenance d'Algérie.

La Mauritanie ne possède pas de ressources pétrolières. Les recherches entreprises n'ont à ce jour donné que des indices décevants.

L'absence de ressources d'énergies fossiles exploitées pèse lourdement sur la balance des paiements du pays, en même temps qu'elle contribue à la dégradation du couvert végétal et à la progression du processus de désertification. Des perspectives à long terme s'ouvrent toutefois, qui pourraient alléger ces contraintes :

- la distribution d'électricité à partir du barrage de Manantali, géré par l'OMVS, dont la Mauritanie peut espérer un apport de 120 GWH par an;
- l'exploitation d'un gisement de tourbe récemment découvert dans la zone de Keur Macène, dont les potentialités doivent être urgemment explorées.

##### **La production d'électricité**

La génération d'électricité en Mauritanie est exclusivement à base de Centrales thermoélectriques, ou de groupes générateurs à moteurs thermiques. Hormis les grosses entreprises fortes consommatrices d'électricité, qui disposent de leurs propres générateurs (SNIM, Raffinerie de Pétrole, SAMIA.), la production et la distribution sont sous le contrôle de SONELEC, Société Nationalisée. SONELEC dispose à Nouakchott d'une Centrale datant de 1983, rénovée récemment, d'une capacité de 105 MW, et d'une nouvelle unité mise en service fin 1989 -début 1990, ainsi que d'autres centrales (groupes) dans quelques villes du Pays.

##### **Le Raffinage de pétrole**

Une raffinerie, de capacité 1 million de tonnes, a été construite à Nouadhibou dans les années 1970, capable de raffinage de pétrole légers en provenance d'Algérie. Après bien des déboires de fonctionnement, et une réhabilitation financée par l'Algérie, elle fonctionne depuis Avril 1987 sous un contrat de gestion de 5 années avec une Société Algérienne.

La capacité de production nominale en est de 25.700 t. de butane, 275.000 t. d'essences, 83.000 t. de paraffine, 200.000 t. de gasoil et 357.000 t. de fuel-oil. La consommation de la Mauritanie représente environ un tiers de la production.

## V. LES AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES

Le Secteur des autres Industries Manufacturières est peu développé en Mauritanie. En effet, le développement de ce Secteur, peu structuré, est récent, et s'est accompagné de nombreux déboires et échecs dont les causes ont un caractère endogène aussi bien qu'exogène. Ces causes font l'objet d'une analyse postérieure dans ce rapport.

Une étude très détaillée a été menée fin 1989 par le Dr. Bali, pour le compte du Ministère des Mines et de l'Industrie, dont les résultats ont été analysés et qui a constitué la base du Tableau suivant, récapitulant la répartition de ces Entreprises dans les différents sous-secteurs d'activité et les principaux facteurs économiques pour l'année 1988

Branches	Nb.Ent.	Effectifs	Invest (kUM)	C.A. (mUM)	VAM % Prod
Aliments et Boissons	9	805	832.578	1.318	27,98
Textile et Maroquiner.	2	35	186.755	406	-226,85
Papier	9	65	107.410	113	17,09
Chimie et Plastiques	4	257	656.077	1.040	24,22
Matériaux de Construct.	10	295	106.096	606	17,93
Construction Métall.	1	371	509.650	405	41,84
	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL	35	1.828	2.452.566	3.482	-

Le nombre des Entreprises est réduit, leur effectif également: 35 Entreprises employant 1.828 personnes en 1988. Il y a lieu toutefois de remarquer que ce recensement n'inclut pas le Secteur, -plus ou moins formel- de l'Artisanat et des "petits métiers", qui constitue un réseau de Micro-Entreprises employant de une à cinq personnes, le plus souvent de la même famille. Ce Secteur, intégré au niveau des Statistiques nationales dans le calcul du PIB, aurait employé environ 1800 personnes en 1988.

QUINZE de ces Entreprises connaissent des difficultés, dont les causes sont analysées au Chapitre "Problèmes et Contraintes rencontrés durant la dernière décennie".

## VI. LES RESSOURCES ENCORE PEU, OU MAL EXPLOITEES

### **L'élevage**

Il constitue la plus importante activité de l'économie rurale de la Mauritanie. Il a contribué en 1988 pour 19 % à la formation du PIB.

L'effectif du cheptel a considérablement augmenté durant les années 1960, en conséquence des programmes de vaccination et de l'amélioration de l'approvisionnement en eau. La disproportion entre le nombre des animaux au pâturage et les ressources de fourrage et d'eau, les sécheresses consécutives durant les années 1968-1973 et 1982-1984, ont entraîné une réduction conséquente de l'effectif du cheptel.

Les estimations du cheptel national varient selon les sources, mais les statistiques officielles donnent pour 1987 : 1,2 millions de zébus, 7,2 millions d'ovins et caprins et 0,85 million de dromadaires.

Ce sous-Secteur reste toutefois dominé par le système d'économie et les coutumes pastorales: les animaux sont surtout élevés pour la subsistance, et la valeur des animaux est plus estimée sur le plan social qu'en termes économiques.

Depuis le début des années 1970, beaucoup de nomades ont abandonné la campagne pour venir chercher du travail dans les villes et ont vendu leurs troupeaux à des commerçants établis en ville. Pour ceux-ci, le cheptel représente une source de gains financiers qu'ils transforment en vendant les animaux sur pied lors des transhumances vers les pays du Sud (Mali, Burkina Faso, et même Côte d'Ivoire).

L'élevage intensif de bovins ou caprins n'en est encore qu'à ses débuts, --quelques expériences d'élevage intégré sont en cours, bien que les éleveurs commencent à utiliser des aliments pour bétail importés en complémentarité du pâturage. L'apparition d'élevages industriels de volailles est à remarquer: des fermes avicoles existent déjà à Nouakchott et Rosso. La population avicole est estimée à 4 millions de poulets.

Les produits de l'élevage ne font pas l'objet de traitements que l'on puisse qualifier d'industriels:

- la collecte du lait pour traitement de conservation et commercialisation sur les agglomérations est rendue difficile par la mobilité des troupeaux, et sa régularité liée à la fantaisie des pasteurs;
- le seul centre d'abattage industriel, installé à Kaedi, traite de 5 à 10 têtes de bétail par jour, pour la consommation locale;
- la seule tannerie industrielle du pays, à Kaedi, a cessé son activité depuis plusieurs années;
- faute des moyens de transformation adéquats, et des infrastructures indispensables pour assurer l'approvisionnement de ses deux villes principales, la Mauritanie se trouve paradoxalement dans l'obligation d'importer viandes, lait et beurre.

## L'agriculture

Moins d'un pour cent du territoire de la Mauritanie bénéficie d'une pluviométrie suffisante pour permettre le développement d'une agriculture pluviale. Aussi bien la production que les superficies mises en exploitation varient considérablement en fonction de la pluviométrie.

Depuis le début des années 1960, où la production céréalière couvrait la demande intérieure, les productions des céréales traditionnelles ont stagné. Ceci est attribué au régime foncier des terres, qui découragerait les investisseurs, à l'usage de méthodes culturales traditionnelles et à l'inadéquation des formules de crédit agricole. La sécheresse et les prédateurs (sautériaux, criquets, oiseaux granivores), ont également contribué à ces importantes fluctuations.

L'augmentation de la demande et la stagnation de la production ont entraîné un important déficit céréalier: la production couvrait seulement 20 à 30 % de la demande intérieure dans la décennie passée et elle est tombée à 10 % en 1983 et 1984. L'amélioration de la pluviométrie a permis à la production de couvrir à environ 40 % les besoins du pays pendant les trois dernières années (1988-1989).

**Estimation de la production agricole en Mauritanie**  
(en milliers de tonnes)

	1983	1984	1985	1986	1987
Millet et sorgho	20	6	6,5	80,2	93,1
Maïs	6,1	4,5	11,2	1,2	2,9
Riz	13,6	18	14,6	14,8	19,8
Niébé	2,4	1	0	0	4,6
Blé et orge	2,4	1	0	0	0
Dattes	0,3	0,5	0	4,5	-

Source: M.D.R. et B.C.M.

La réponse du Gouvernement à la crise alimentaire a consisté à accroître les superficies irriguées. La production de riz en périmètres irrigués a triplé depuis 1970, en raison de l'extension des superficies mises en valeur.

Le potentiel en terres irrigables est estimé à plus de 130.000 hectares et les perspectives de leur mise en valeur ouvrent la voie à des industries agro-alimentaires, en amont et en aval de l'activité agricole.

Un programme de l'OMVS, en cours, permettrait non seulement de couvrir les besoins céréaliers du pays, mais aussi d'envisager l'introduction de cultures industrielles (canne à sucre, coton, indigo...)

La production horticole (cultures maraichères et fruitières) est en plein essor et pourrait induire des activités industrielles de conservation et de transformation.

La Mauritanie a été jusqu'à une date récente le second exportateur mondial de gomme arabique, dont elle exportait en moyenne entre 6000 et 8000 tonnes/an. La production a considérablement chuté pendant les années 1970, pour se limiter à environ 180 t/an durant les années 1980. Un programme de régénération des gomméraires, engagé depuis un certain temps, pourrait, à son aboutissement (15 années sont nécessaires pour qu'un arbre produise) servir de base à la création d'une industrie locale de traitement de la gomme et d'une amorce d'industrie pharmaceutique locale.

La collecte et le traitement des dattes constitue une activité encore artisanale, où le manque de soins et de technologie ne rendent pas les produits compétitifs sur le marché international.

## VII. LES RESSOURCES HUMAINES

Avec une population estimée en 1968 à 1.864.236 habitants, dispersée sur un vaste territoire, la Mauritanie présente un handicap certain en matière de ressources humaines.

Le taux annuel de croissance démographique, quoique parmi les plus faibles d'Afrique (2,5 %), apparaît comme relativement élevé par rapport au potentiel réel de croissance économique et tendra à se relever du fait de la baisse prévisible de la mortalité. Cet accroissement démographique s'accompagnera d'une progression de la demande de satisfaction de biens sociaux, et d'une pression accrue sur le marché de l'emploi.

Dans le contexte actuel de faible croissance économique, cette situation se traduit en difficultés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Les politiques engagées jusque là ont été coûteuses et inadaptées : priorité à la médecine curative et à l'enseignement secondaire et supérieur, ayant abouti à un poids excessif de la médecine hospitalière dans le budget de l'Etat, inadéquation des qualifications aux emplois.

### **La Santé et les Affaires Sociales**

L'espérance de vie reste à un niveau anormalement bas (46 ans), le taux de mortalité est élevé (près de 21 pour mille) et atteint même presque 130 pour mille chez les enfants de moins de 5 ans.

La situation sanitaire du pays est marquée par la malnutrition, les maladies infectieuses et entériques, les complications maternelles et infantiles de l'accouchement. L'accès aux services sanitaires n'est réalisé que pour 30 % environ de la population, le reste ayant recours aux soins traditionnels.

Par ailleurs, le pays connaît depuis ces dernières années des mutations sociales profondes se traduisant par l'éclatement de la structure familiale, plus particulièrement dans les centres urbains, et par une détérioration des valeurs sociales. Les groupes les plus défavorisés, personnes âgées, femmes, enfants déshérités, handicapés, sont les premières victimes de cette situation.

### **L'éducation**

En 1988, le taux de scolarisation atteignait 54,7 % de la population des enfants de 6 à 11 ans, dont 43,7 % de filles, pour un effectif de l'enseignement fondamental s'élevant à 155.319 élèves.

36.218 élèves fréquentaient les établissements d'Enseignement Secondaire, contre 1.213 seulement pour l'Enseignement Technique.

Bien qu'en nette progression, la mauritanisation du Corps Enseignant dans le secondaire n'est pas encore totale. Les effectifs d'étudiants d'enseignement supérieur sont passés de 4.388 en 1985 à 7.141 en 1987.

Le Sous-Secteur de l'Education est caractérisé par :

- la faiblesse de l'accès à l'enseignement de base, avec un taux brut de 54,7%;
- la disparité importante dans la répartition du système éducatif : taux de scolarisation qui varie entre 18 et 90 pour cent selon les régions;
- l'insuffisance notoire du développement de l'Enseignement Professionnel et Technique;
- l'absence de finalités claires assignées à chaque branche d'enseignement;

- les conditions pédagogiques difficiles : classes surpeuplées dans certaines écoles, alors que prolifèrent d'autres écoles et classes à effectifs réduits;
- les contraintes budgétaires qui pèsent sur le financement du système, qui représente déjà un effort de 25% du Budget de l'Etat.

Enfin, il est important de remarquer que 80 % de la population âgée de 15 ans et plus est analphabète, ce qui a conduit à l'élaboration en 1987 d'un plan national de lutte contre l'analphabétisme.

La Mauritanie compte, certes en nombre insuffisant, des Etablissements d'Enseignement Professionnel et Technique, et de Formation à la Gestion:

- à Nouakchott, un Collège Secondaire d'Enseignement Technique (CSET), un Lycée-Collège Technique, un Centre de Formation et Perfectionnement Professionnel (CFPP), un Université (Droit, Lettres, Sciences Economiques), une Ecole Nationale d'Administration (ENA);
- à Nouadhibou, un centre d'Apprentissage et de Formation de la Maîtrise (CAFM), créé par la SNIM, un Collège Technique et un centre de Formation Professionnelle Maritime (CFPM);
- à Kaedi, une Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA);
- enfin, l'ouverture prochaine d'un Collège technique est prévue à Boghé.

### L'emploi et la Formation

L'évolution de l'emploi et ses déterminants sont peu connus en Mauritanie. Le taux de chômage et de sous-emploi disponible: 14,1 %, date de 1977, ou résultat de projections faites sur cette base.

Par ailleurs, les politiques menées en la matière ont consisté en l'encouragement de l'emploi dans le secteur public et para-public, sans tenir compte des besoins et possibilités réels du secteur, ni de sa viabilité à long terme. Il en a résulté des sureffectifs et des déséquilibres flagrants au niveau des différentes catégories de salariés.

Au cours des dernières années 1985-1989, des études sur le système éducatif et les modalités de son adaptation à l'évolution de l'économie du pays, des actions d'investissements en faveur des groupes les plus touchés par le chômage (FIRVA), et enfin le développement d'opérations intégrées (vivres contre travail), ont été engagés.

Cependant, le secteur reste toujours caractérisé par des opportunités réelles d'emplois limitées par une croissance économique modérée, un taux de croissance de l'emploi proche de celui de la croissance de la population active, et un manque de main d'oeuvre qualifiée entravant l'expansion de presque tous les secteurs économiques du pays.

## VIII. LES PROBLEMES ET CONTRAINTES RENCONTRES DURANT LA DERNIERE DECENNIE

Malgré les efforts incessants du Gouvernement pour la promotion d'une Industrie nationale basée sur la substitution aux importations, et caractérisés par les exonérations fiscales, douanières et une protection tarifaire élevée évoquées plus avant, l'industrialisation de la Mauritanie se heurte à des contraintes spécifiques conjoncturelles et structurelles, de caractère exogène ou endogène.

### Les causes de difficultés ou d'échec des entreprises

On relève:

#### **Des facteurs d'ordre conjoncturel:**

- La récession mondiale, qui a affecté l'économie du Pays, pendant la première moitié de la décennie;
- l'influence des fluctuations des taux de change sur les cours des matières premières importées, ou même les propres fluctuations de ces cours;
- la concurrence des produits importés, du secteur informel, des importations sauvages.

#### **Des facteurs d'ordre structurel:**

##### Au niveau des infrastructures

- l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures de base (routes, énergie, téléphone, télex etc..) qui élèvent les coûts des investissements en constructions et facteurs de production de façon prohibitive, et en réduisent la rentabilité; cette situation a d'ailleurs contribué pour beaucoup à la concentration des industries à Nouakchott et Nouadhibou, freiné l'implantation de nouvelles unités à l'intérieur du pays, et compromis la valorisation de ressources nationales.

##### Au niveau de l'environnement économique et institutionnel:

- La dépendance importante des facteurs de production importés de pays développés : matières premières, énergie, pièces détachées, maintenance. La plupart des entreprises créées l'ont été en effet pour concurrencer des productions importées, sans matières premières locales;
- les coûts élevés des facteurs de production internes (électricité, eau), l'absence de zones industrielles aménagées, les lenteurs des procédures d'obtention de terrains;
- l'absence de structures de promotion industrielle;
- la non intégration du tissu industriel, qui consiste en une juxtaposition d'activités de transformation finale sans liens entr'elles;
- l'étroitesse du marché intérieur;
- le pouvoir d'achat limité du consommateur;
- les difficultés d'accès aux financements, dues à la limitation des ressources propres des institutions financières locales;
- l'absence de soutien promotionnel du Gouvernement (protection en phase sensible de démarrage)
- l'existence d'une réglementation des prix et marges.

Au niveau de l'environnement industriel et social:

- La pénurie de main d'oeuvre et d'encadrement qualifiés, de cadres et de techniciens, qui entraîne une mauvaise productivité et contribue à un accroissement des coûts de production;
- le coût élevé de la main d'oeuvre : la faible productivité déjà évoquée, ajoutée à l'obligation de faire appel à des expatriés qualifiés occupant des postes de niveaux supérieurs: on estime entre 15.000 et 32.000 dollars le coût de la création actuelle de chaque emploi dans la PME;
- l'absence d'un environnement technique capable d'assurer la sous-traitance ou la maintenance.

Au niveau de la Gestion des entreprises:

le manque de dirigeants formés ou expérimentés en matière de gestion industrielle, ayant pour conséquence:

- Une gestion souvent défectueuse, dès l'élaboration du projet: insuffisance des projets déposés, absence de suivi sur les demandes d'agrément, importance des engagements antérieurs des promoteurs vis à vis des banques;
- Une appréciation erronée de l'importance du marché national ou local et de sa dispersion, ainsi qu'une surestimation des marchés d'exportation;
- Un surdimensionnement conséquent des moyens de production, qui produisent à une capacité inférieure au seuil de rentabilité;
- La sous-productivité ou la sous utilisation des capacités installées, résultant d'un manque de moyens de choix technologiques (procédés, matériels), les choix étant souvent fondés sur la base de relations personnelles des promoteurs, peu informés des risques d'un tel choix, et plus souvent soucieux de l'obtention de crédits acheteurs ou d'autres facilités;
- Un manque de compétitivité: la protection accordée aux industries fait que la plupart des entreprises font montre d'un faible dynamisme de croissance et d'agressivité commerciale et sont, la plupart du temps, non concurrentielles avec les produits importés;

Les causes d'échec, ou de retard dans l'exécution du précédent Programme PREF

L'analyse du Bilan d'Exécution du PREF (1985-1988) présente à cet effet le plus grand intérêt. En ressortent, comme les causes les plus fréquentes d'échec, ou de retard :

- le manque d'études préalables.
- le manque de maturité des projets ( études préalables incomplètes, ou tout simplement inexactes dans leurs conclusions);
- l'absence de financements;
- les pauses dans les investissements, dans l'attente de la définition d'une Stratégie;
- les retards, ou les lenteurs d'exécution;

## IX. L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIERE DE REFORMES STRUCTURELLES

Dès 1985, le Gouvernement de la R.I.M. engageait une série de réformes structurelles, dans le cadre du PREF ( Programme de Redressement Economique et Financier ), afin de réduire son rôle prééminent dans l'économie du Pays. Ce plan était prolongé en 1988 par le PCR (Programme de Consolidation et de Relance 1988-1991), dont les objectifs principaux méritent énumération:

- atteindre un taux de croissance annuelle du PIB de 3,5%
- dégager une épargne budgétaire d'environ 6% par an
- améliorer la productivité des investissements en maintenant un niveau d'investissements publics de 16,6% du PIB
- contenir le déficit du compte courant à moins de 9,8% du PIB

La réalisation de ces objectifs macro-économiques impliquait un certain nombre de mesures d'ajustement structurel, dans le but de transférer au Secteur Privé les activités industrielles ne justifiant pas l'intervention de l'Etat, dont les entrepreneurs privés sont plus à même d'assurer la rentabilité, et en libéralisant les circuits de production et de commercialisation des facteurs de production et des produits.

Dans la ligne de ces mesures, au titre du PREF et du PCR (1989-1991), -et du nouveau PAS (Prêt d'Ajustement Sectoriel) supporté par la Banque Mondiale, ont été prises, ou sont en cours d'application effective les dispositions suivantes, qui contribueront au développement du secteur industriel :

**Dans le secteur agro-alimentaire :**

- La réforme (libéralisation) des systèmes de fixation des prix agricoles;
- la suppression du monopole SONIMEX de commercialisation des produits, la réforme des circuits de distribution des intrants et produits;
- la vente des rizeries, des flottes de camions, et la privatisation des ateliers de réparation de véhicules précédemment gérés par le CSA;
- la restructuration de la SONADER et la privatisation de ses rizeries;
- la mise en liquidation de la SOMIS;
- enfin, l'étude en cours, de la création d'un système de Crédit Agricole.

**Dans le secteur industriel :**

- La restructuration et la réhabilitation des entreprises para-publiques SNIM, dans le cadre d'une intervention de la Banque Mondiale, SAMIA, avec un programme d'aide de la CCCE;
- la mise en liquidation des entreprises dans lesquelles l'Etat possédait, directement ou indirectement, des intérêts : MIE ;
- l'adoption d'un nouveau Code des Investissements, en effet depuis Janvier 1989, et l'établissement de procédures plus souples d'approbation des investissements (Demandes d'agrément).

**Dans le secteur de la pêche :**

- Les entreprises mixtes en difficulté ont été liquidées, ou sont en cours de liquidation. Ces mesures concernent : MSP, SOFRIMA, SAMIP, liquidées, et MTP dont la liquidation est en cours;
- des mesures de restructuration des opérations industrielles à terre, d'appui au développement de la pêche artisanale, ainsi que le déclenchement de programmes de formation sont engagées.

**Dans le secteur des Entreprises d'Etat et de l'Energie :**

- La promulgation d'un système de tarification "vérité des prix" pour l'eau et l'électricité;
- la restructuration et réhabilitation de la SONELEC, de la SMCP, des services postaux (OPT) et du Port (PANPA) l'établissement de contrats-programmes avec les Sociétés d'Etat;
- la suppression du monopole de la production et distribution des médicaments, des transports urbains, la privatisation de la SMCPP, Société Nationale de distribution des carburants.

**Dans le secteur bancaire :**

- La libéralisation des systèmes de crédit, l'étude pour la privatisation de l'UDB pour en faire à terme une banque du type Banque de Crédit Populaire susceptible d'offrir des possibilités de financement au secteur productif.

**En matière fiscale :**

- L'établissement d'une nouvelle tarification douanière, moins contraignante;
- la réforme des systèmes d'exonérations tarifaires, et du système d'imposition, dans un souci d'une meilleure justice fiscale, et l'établissement de mesures visant à favoriser l'épargne intérieure.
- la libéralisation des licences d'importation et du système de contrôle des recettes en devises.

## X. LE PROGRAMME EN COURS: LE PCR, DANS SON CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

La crise économique mondiale sévissant dans les années 1970-1980, avec ses inévitables répercussions négatives sur les produits de base, jointe à la longue période de sécheresse, ont placé la Mauritanie en face de problèmes économiques et financiers qui ont nui à sa croissance industrielle et économique. Très courageusement, le Gouvernement décidait de lancer, en 1985, un Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) courant de 1985 à 1988, aidé en cela par la Banque Mondiale et le F.M.I., afin de rétablir l'équilibre des finances publiques et les conditions de croissance.

Ce Programme, s'il n'a pu être réalisé dans sa totalité à l'échéance de 1988, a toutefois fortement contribué au redressement de la situation économique du Pays. Il a donc été décidé d'en prolonger l'effet bénéfique par un nouveau programme triennal, le Programme de Consolidation et de Relance PCR 1989-1991. Le tableau ci-dessous figure, dans ses lignes principales, la répartition de l'effort d'investissements publics dans les différents secteurs de l'économie.

**Programmation annuelle des investissements publics**  
(en millions UM)

Rubrique	1989	1990	1991	Total
Développement rural	4.564,9	5.737,7	5.244,3	15.546,9
Développement Industriel	1.196,8	2.703,0	2.069,3	5.969,2
Pêche	645,0	1.727,0	1.081,0	3.453,0
Industrie/Artisanat/Tourisme Energie, Mines (hors SNIM)	551,8	976,0	988,3	2.516,2
Aménagement du Territoire	2.451,1	3.947,3	4.967,0	11.365,5
Ressources humaines	1.757,9	1.585,7	1.219,7	4.563,4
Para-public et divers	484,4	474,5	466,0	1.424,8
Total hors SNIM	10.455,1	14.448,2	13.966,4	38.869,7
SNIM	2.712,0	1.683,0	2.053,0	6.448,0
<b>TOTAL</b>	<b>13.167,1</b>	<b>16.131,2</b>	<b>16.019,4</b>	<b>45.317,7</b>

Source: PCR 1989-1991

On constate que l'effort principal du Gouvernement consiste à investir en priorité:

- dans le **développement rural**, ce qui est de bonne logique. On a vu, plus avant, qu'il y avait dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage des potentialités non encore exploitées. De plus, après les années de sécheresse, il est bien vite apparu nécessaire de recouvrir une certaine auto-suffisance alimentaire. 88 projets sont au programme, dont la presque totalité couverts par des financements.

- en **développement des infrastructures** : 59 projets au total, et 5.975 mUM pour le seul développement des infrastructures routières.

Les programmes de **développement industriel** viennent en troisième position, avec:

- la **SNIM**, pour laquelle sont engagés la restructuration et la réhabilitation (montant 278 mUM), des investissements de productivité (montant 3750 mUM), une étude de faisabilité de pellettisation du minerai (montant 420 mUM) et enfin la mise en valeur du nouveau gisement de M'haoudat (montant 2000 mUM au titre du PCR), pour laquelle des financements sont recherchés. La mise en valeur définitive du gisement nécessiterait un financement complémentaire de 6.400 mUM à partir de 1992.

- le **sous-secteur des Mines**, hors SNIM, avec cinq projets pour un montant de 473 mUM, qui concernent : la prospection et reconnaissance d'un gisement de tourbe, l'étude de faisabilité d'exploitation du gisement de phosphates de Bofal, le projet de recherche minière Moudjéria-Diaguili, la création d'un laboratoire d'analyse minérale, et une action de promotion de recherche pétrolière.

- le **développement industriel**, avec un projet concernant une étude de faisabilité d'un Institut de technologie alimentaire, et l'utilisation de trois lignes de crédit, acquises pour un montant total de 594 mUM.

- le **sous-secteur de la pêche**, pour lequel des études diverses sont en cours de réalisation, ou à réaliser, sous réserve d'obtention des financements nécessaires, le montant total des investissements à engager étant de 3.453 mUM. A noter l'étude en cours, de faisabilité d'un Chantier naval pour réparation de petits navires à Nouadhibou, qui devrait déboucher sur d'intéressantes perspectives d'un développement intégré autour de ce chantier. Des financements sont recherchés pour l'installation d'un quai de pêche à Nouakchott, et le développement de la pêche artisanale.

- le **sous-secteur de l'énergie**, avec 13 projets, pour un montant de 1.421 mUM non encore financés totalement, concernant principalement la réhabilitation et l'extension des centrales électriques et l'électrification de 13 capitales régionales et villes de l'intérieur. Une amorce de développement de sources d'énergie de remplacement (solaire, éolienne), est incluse à ce programme pour un montant de 287,7 mUM.

- la **valorisation du potentiel humain** :

Conscient qu'à long terme la qualité du facteur humain est l'élément déterminant de la croissance, et que toute politique de développement se doit de satisfaire les besoins essentiels de la population, le Gouvernement a décidé de faire des ressources humaines le secteur prioritaire du Programme de Consolidation et de Relance (PCR) 1989-1991. Une stratégie cohérente a été adoptée en la matière, visant à :

- améliorer le niveau de vie des populations les plus défavorisées;
- à réduire les inégalités dans les accès aux Services Sociaux;
- et enfin à promouvoir l'emploi pour atténuer les coûts sociaux de l'ajustement structurel.

Ce programme s'appuie essentiellement sur la mobilisation des moyens en faveur de l'emploi pour les groupes les plus défavorisés, l'expansion des soins de santé primaires, de l'enseignement primaire et le développement de la formation professionnelle.

L'énumération des différents projets en cours, ou projetés pour les trois années 1989-1991 du PCR, serait longue et fastidieuse. On relèvera l'effort du Gouvernement et des différents donateurs dans ce domaine, en précisant qu'ils représentent, sur les Trois années concernées:

- 22 projets, pour un montant de 1912,3 mUM dans le domaine de l'Education,
- 32 projets, pour un montant de 4585,3 mUM dans le domaine de la Santé et des Affaires Sociales,
- 3 projets, pour un montant de 336 mUM dans le domaine de l'alphabétisation,
- 2 projets, pour un montant de 293 mUM dans le domaine de l'emploi,

pour lesquels les financements sont pratiquement acquis.

--oOo--

On trouvera en annexe les extraits du PCR 1989-1991 relatifs aux programmes d'investissements pour les Secteurs et Sous-secteurs industriels suivants:

- Pêche,
- Mines (hors SNIM),
- Industrie et Artisanat,
- Energie
- SNIM.

## B) LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR LA DECENNIE 1991-2000

### I. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs du Développement de la R.I.M. sont décrits dans leurs grandes lignes au Schéma National d'Aménagement du Territoire publié en Janvier 1990. Les objectifs de croissance du P.I.B. pour la prochaine décennie sont de:

- 3,5 % par an de 1990 à 1991
- 5 % par an de 1992 à 1994
- 7 % par an de 1995 à 1999

Le Gouvernement Mauritanien adopte une attitude volontariste dans la formulation de la politique et des stratégies à mettre en oeuvre pour la réalisation d'un ambitieux programme. Toutefois, il a conscience qu'un tel programme ne peut impliquer un interventionnisme accru de l'Etat dans l'Economie du Pays, et que son rôle essentiel consiste à créer et développer les infrastructures et l'environnement permettant une dynamisation des acteurs économiques du Secteur Privé.

Les grandes options consistent :

- A relancer et rationaliser les secteurs dominants actuels, pour en atteindre la rentabilité;
- A désenclaver les régions agricoles présentant des potentialités de développement, à accroître l'exploitation des ressources agricoles et les capacités industrielles de transformation des produits, pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire;
- A décongestionner les zones urbanisées de Nouakchott et Nouadhibou à rééquilibrer la répartition géographique des populations et des acteurs économiques du Pays, en encourageant la décentralisation des activités productrices et des facteurs de production sur l'axe de la vallée du Fleuve et les régions du Centre Sud-Est;
- A plus long terme, explorer, reconnaître et mettre en valeur les ressources naturelles potentielles non encore exploitées.

Dans ses grandes lignes, le programme de valorisation du potentiel du Pays comprend :

- Le développement des infrastructures de communication, la création, la rénovation, la maintenance des axes et des moyens de communication, la construction, la rénovation, l'entretien des barrages, la lutte contre la désertification, et les programmes de reforestation;
- Les mesures d'accompagnement au développement des petites et moyennes industries et à l'artisanat, aux réseaux de commercialisation internes du Pays;
- Les mesures d'accompagnement au développement d'une industrie de la pêche;
- Le renforcement des potentialités humaines, par le développement du système éducationnel et la création d'écoles professionnelles, lycées techniques et de centres d'apprentissage, et le développement des infrastructures de santé;
- La recherche et la mise en valeur de potentialités énergétiques, et hydrauliques, facteurs essentiels du développement industriel;
- La recherche, la reconnaissance et la mise en valeur des ressources minérales non encore exploitées.

À moyen terme, les objectifs du Gouvernement pour le développement des différents secteurs de l'économie (exprimés à prix courants) font l'objet de projections à 1993 de leur contribution à la formation du PIB. On trouvera en Annexe Nx un tableau résumant les chiffres correspondants.

La Mauritanie vit présentement, pour quatre vingt pour cent de sa population, une économie de subsistance. La consommation intérieure est faible, et les marchés mondiaux à l'exportation de produits peu transformés incertains. Hormis les deux Secteurs de la Pêche, et de l'exploitation des minerais de fer, elle ne compte aucune activité industrielle d'envergure qui soit viable. Ces deux activités, importantes par les ressources en devises qu'elles génèrent, présentent toutefois la faiblesse d'une valeur ajoutée manufacturière effective insuffisante.

Il n'existe pas, à ce jour, de certitudes de pouvoir exploiter de façon rentable pour le Pays des ressources connues, mais non encore explorées, et les expériences passées, malheureuses, de projets d'ampleur nationale et internationale, ne peuvent se renouveler. La récente crise de l'énergie ne fait qu'accentuer l'accuité de ces problèmes, et impose la plus grande prudence dans les choix d'investissements industriels énergivores, ou trop dépendants de facteurs de production externes.

La **STRATEGIE** proposée par le groupe d'étude consiste en conséquence:

**A court terme:**

- à susciter des études détaillées de réhabilitation de celles des entreprises présentement en difficulté, et jugées comme essentielles à l'équilibre macro-économique du Pays,
- à assister celles des entreprises dont il apparaîtra qu'elles sont viables, dans leur restructuration et réhabilitation, sous couvert de "contrats programmes",
- à étudier et sélectionner, parmi un "catalogue" de projets, la faisabilité et les opportunités de création de **PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**, pour encourager la création d'un **TISSU INDUSTRIEL** autour des secteurs prioritaires choisis par le Gouvernement dans le cadre de sa politique de développement.

**A moyen terme:**

- à créer l'environnement favorable à la création et au développement des entreprises: infrastructures, énergie, formation d'une main d'oeuvre qualifiée;
- à assister les entreprises naissantes, par une série de mesures d'accompagnement et d'aide à la gestion.

**A long terme:**

- à trouver les moyens de financement ou d'aide, pour explorer avec opiniâtreté toutes les possibilités de mise en valeur des ressources naturelles du Pays;
- à créer les infrastructures indispensables à un **DEVELOPPEMENT DECENTRALISE** des activités industrielles du Pays;
- à encourager l'exportation par le financement d'études de développement des marchés extérieurs, et la création d'une structure du type "Chambre du Commerce Extérieur".

La présente étude expose des suggestions de réhabilitation des entreprises mixtes par la diversification et le développement des marchés extérieurs, (à explorer dans le cadre d'accords bi ou multilatéraux, dans le cadre de la CEA), de réhabilitation des petites et moyennes entreprises privées par la reconquête du marché intérieur, et de création de nouvelles entreprises capables de satisfaire la demande d'un marché.

Les projets de restructuration et de réhabilitation, les projets de création dont on pense qu'ils présentent un intérêt certain, ont fait l'objet de brèves études préliminaires par l'équipe des experts, qui sont résumées sous forme de "Fiches de Projet" en Annexe. La liste n'en veut pas être exhaustive, elles constituent une base de travail pour les études diagnostiques ou de faisabilité qui doivent logiquement en être la prolongation.

## II. LES PROGRAMMES DE REHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION

Restructuration des entreprises industrielles existantes en difficulté

### 1. Les Entreprises mixtes

La caractéristique commune des Entreprises industrielles du Secteur de l'Economie mixte est d'avoir été conçues en faisant abstraction de la loi élémentaire de l'offre et de la demande, sans appréciation exacte des marchés, qu'ils soient intérieurs ou à l'exportation. Il en résulte un sous-emploi des outils de production : au mieux, elles fonctionnent au tiers de leur capacité nominale, bien en dessous de leur seuil de rentabilité. L'Etat, actionnaire, se trouve confronté à la double obligation d'honorer les engagements financiers contractés pour leur création, et celle de maintenir, à perte, ses engagements d'employeur.

1.1. La SAFA (Aciérie): Proposition d'étude d'adjonction d'une ligne de laminage pour produits profilés et tubes, et d'intégration éventuelle d'une ligne de fabrication de profilés à froid

Les difficultés de la SAFA ont pour origine des coûts de transformation trop élevés, (énergie), conjugués à un volume de commercialisation insuffisant. Les seuls produits finis fabriqués sont les fers à béton pour construction, dont les prix et volumes de commercialisation sont insuffisants pour assurer la rentabilité de l'entreprise.

Les statistiques douanières font apparaître pour 1989 un volume total d'importation de plus de 2.000 tonnes de produits divers profilés à base d'acier. De plus,

- le développement proposé du Chantier de réparations navales à Nouadhibou,
- les multiples programmes de mise en valeur des terres par irrigation,
- les programmes de constructions villageoises et d'adduction d'eau, représentent autant de perspectives d'un débouché supplémentaire pour la production de profilés, tubes, qu'il conviendrait d'évaluer.
- enfin, des débouchés éventuels pourraient être négociés avec des Pays membres de la CEA consommateurs d'aciers, dans le cadre des programmes sous-régionaux.

Un projet de modification du laminoir pour produire des profilés, éventuellement des tuyauteries pour irrigation, complétés par la reprise des matériels de la Société PAM en difficulté pour la production de profilés formés à froid représenterait une économie d'échelle appréciable. Il est proposé, pour études de faisabilité et des marchés ( Fiche projet en annexe)

### 1.2. SAMIA (Extraction de gypse, Production de plâtre)

Cette unité fonctionne à 10 pour cent de sa capacité nominale, bien en dessous de son seuil de rentabilité. Les possibilités d'absorption du marché intérieur étant de loin inférieures à la capacité de production, sa réhabilitation passe par la restructuration de son capital, une étude prospective sur le développement des marchés à l'exportation, et la mise en place de structures commerciales efficaces. Des solutions doivent être recherchées dans les possibilités d'exportation aux Pays de l'UMA, de la CDEAO et en Europe.

Une assistance est nécessaire au niveau de la prospection commerciale, de la création d'un réseau commercial efficace et de la promotion des produits à base de plâtre sur le marché intérieur. Cette entreprise représente un potentiel appréciable d'intégration dans un programme sous-régional de réhabilitation.

### 1.3. SAMIN (Extraction de minerai de cuivre)

La réhabilitation de la SAMIN passe par l'exploitation de l'or des "tailings" du TORCO.

L'étude de faisabilité a confirmé la rentabilité de cette opération. Un financement doit être recherché.

### 1.4. La raffinerie de Produits Pétroliers.

Le contrat de gestion établi avec une Société Algérienne vient à échéance en 1992. La capacité de traitement qu'elle représente doit être intégrée au portefeuille des moyens de transformation de la sous-région, ou même de la CEA.

## 2. Les industries de la pêche

Un processus de réhabilitation est engagé pour ALMAP.

Le problème commun aux autres entreprises subsiste, de surcapacités de congélation et d'entreposage à froid.

Une solution à la rentabilisation des installations de congélation et de stockage consiste à fermer certains entrepôts, et regrouper plusieurs des Sociétés (dans lesquelles, rappelons le, l'Etat a des intérêts) dans l'utilisation d'un nombre réduit d'installations. Chacune des entreprises de pêche concernées disposerait ainsi d'une portion d'entrepôt physiquement isolée, et bénéficierait de l'économie d'échelle réalisée.

Des suggestions d'un développement éventuel d'une activité de conserverie, de production de crevettes déshydratées-congelées, d'amélioration des techniques de production de poisson salé-séché, pouvant éventuellement s'intégrer à des installations existantes font l'objet des fiches d'identification de projets en Annexe.

Une fabrication de farines de poissons à partir des poissons de valeur non commerciale, soit intégrée à une unité de production d'aliments pour volailles et bétail, (en intégration au développement de l'élevage), ou destinée à l'exportation (dans le cadre de programmes intégrés sous-régionaux), devrait également être envisagée.

Un financement est nécessaire pour les études préalables de marché et de faisabilité.

### 3. Les Petites et moyennes industries (PMI)

Dénomination	Produits fabriqués	Difficultés rencontrées
SLAM	Laits, yaourts, Jus de fruits	Production limitée à un produit (Jus de fruits) Concurrence produits importés
COGITREM	Confiseries	Marché insuffisant Capacité surdimensionnée
ITC	Articles sanitaires à froid	Concurrence importations Mauvais financement
SIRCA	Dalles de sol, Carreaux	Concurrence importations, Gestion défectueuse, Qualité des produits
PAM	Profilés métalliques, Tubes	Marché trop étroit, Produits importés, Coût de l'énergie
SOMIC	Chaussures cuir et plastique	Marché trop étroit, mal étudié pour le cuir Concurrence des importations
SIPEC	Cartons d'emballages	Qualité des produits Problèmes de gestion
COMAF	Articles de papeterie	Surcapacité de production Concurrence produits importés Gestion défectueuse
MAPROMA	Produits cosmétiques	Surcapacité, équipement inadapté, conception du projet, Qualification du personnel
SOREM	Rénovation mécanique	Marché trop exclusif et étroit
SABA	Batteries automobiles	Concurrence des importations
SOMAM	Articles de ménage en Tôle émaillée et aluminium	Marché, concurrence des produits importés

Chacune de ces entreprises, qui présentent des potentialités d'intégration au marché intérieur Mauritanien, doit faire l'objet d'une étude détaillée, notamment en ce qui concerne les perspectives des marchés, et son adéquation à en satisfaire les besoins.

Dans l'immédiat, des crédits doivent être recherchés dans le cadre des crédits d'assistance aux PME, pour financer le programme de restructuration:

- phase de diagnostic,
- élaboration d'un programme calendrier chiffré de restructuration,
- établissement de lignes de crédit,
- assistance à la réhabilitation et au démarrage.

Les Fiches de projet de réhabilitation figurent en Annexe.

### III. LES PROGRAMMES d'EXPANSION et NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Le Tableau ci-dessous récapitule, en les classant par Secteurs ou Sous-secteurs, la liste dressée des Projets qui méritent, de l'avis des experts ayant contribué à ce rapport, une Etude de Faisabilité:

Projet	Domaine d'intégration	Coût Estimé(en nDM)	
		Etude	Invest est.
<b>Industries Minières</b>			
Pellettisation/M'haoudat	Mines, Aciérie(?)	En cours	non connu
<b>Industries Métallurgiques et Mécaniques</b>			
Production fers profilés	Tous secteurs de l'Economie	10	non connu
Fonderie de fontes et aciers		8	
Chantier de réparation navale	Pêche	Terminée	2.381*
Production matériel et outillage agricole	) Agriculture	8	200
Montage et rénovation motopompes)		0,3	120-150
Fabrique d'éoliennes		terminée	5
Atelier de Réparation et Ent.		0,5	3,5
Produits de Quincaillerie du bâtiment	Indust, Bâtiment, Agriculture	1	20
<b>Industries chimiques</b>			
Engrais phosphatés et composés		achevée	300 plus 500
Produits phytosanitaires	Agriculture	0,5	Selon taille
Produits polystyrène	Pêche, Agriculture	0,2	95
Produits pharmaceutiques		1	170
Eau de Javel, vinaigre	Consommation	0,3	35
Caisses isothermes	Pêche	0,2	30
<b>Industries Agro-Alimentaires</b>			
Mini-laiteries		1	45
Rizerie		0,3	100
Concentré de tomates		0,3	90
Production Indus. de glace et chambres froides	Conservation Alim.	faite	10
Tannerie échelle réduite	Artisanat du cuir	2	200
<b>Pêche et Transformation</b>			
Conserverie de poisson		1	Non connu
Crevettes congelées-séchées	Agro-Alimentaire	0,2	20
Séchage/Fumage de poisson		0,1	10
Farine de poisson	Aviculture, Elevage	0,3	70
<b>Matériaux de construction</b>			
Blocs de "terre comprimée"	Secteur rural	0,2	5
Briqueterie en argile cuite	Construction, secteur rural et urbain,	1	170
Briques pressées en argile		0,4	8
Chaux à partir de coquillages	Agriculture	0,2	17
Palettes bois	Agriculture, pêche	inutile	2,5
<b>Industries textiles</b>			
Finissage, blanchiment, teinture de textiles	Consommation	2	1.000

\* Chiffre résultant de l'étude préliminaire

## Les Industries motrices

### 1. Le secteur des Industries Métallurgiques et Mécaniques.

La préoccupation majeure qui a présidé au choix des activités pour lesquelles une étude de faisabilité puis une création sont proposées, a été, d'une part, de satisfaire les besoins d'un marché, d'autre part, d'intégrer ces nouvelles activités aux programmes prioritaires définis par le Gouvernement.

Les projets proposés consistent en:

- 1.1. La pellettisation des minerais de fer, qui représente un pas important dans l'adaptation nécessaire des producteurs de minerai aux nouvelles technologies des aciéries. L'intérêt économique du produit pellettisé pour les aciéries (économie importante d'énergie et d'intrants), fait que le marché est très demandeur de minerais préparés sous cette forme. La pellettisation s'inscrit bien dans le cadre d'un développement intégré au niveau de la Sous-région Maghreb, l'Algérie, la Lybie et l'Égypte étant demandeurs. Une étude de faisabilité est en cours pour laquelle le financement est acquis.
- 1.2. L'installation de mini-fonderies (cubilot) pour production de fontes de moulage, pour la fabrication de pièces de rechange et, postérieurement, des pièces de fonderie nécessaires à la production de pompes, petits équipements agricoles, éoliennes, etc., envisagées dans le contexte d'un soutien national aux projets de développement des périmètres irrigués, des forages et de la mécanisation agricole. Aucune fonderie fonte n'existe en Mauritanie. Toutes pièces de rechange en fonte doivent être actuellement importées. Deux fonderies de ce type pourraient être installées, à Nouakchott et Nouadhibou.
- 1.3. La création d'une mini-fonderie acier, en utilisation de la surcapacité de production du four électrique de la SAFA, pour la fabrication de carters et pièces acier, en vue de leur utilisation en réparation navale, et pour d'autres pièces mécaniques brutes pour toutes autres industries consommatrices (SNIM, etc..)
- 1.4. La création d'un Chantier de réparations Navales, à Nouadhibou, s'intègre dans la politique de développement de la Pêche. En effet, les possibilités de venir accoster à Nouadhibou pour grosses réparations et révisions des navires attireront les navires de pêche relâchant habituellement dans les ports plus lointains de Las Palmas, Dakar, ou même Conakry, et contribueront au déchargement des pêches à terre.
- 1.5. La création d'une unité de production d'outillage agricole et de petit matériel de transformation des produits agricoles. Les productions de cette unité concerneraient aussi bien les outils de culture (bêches, houes, pioches, araires, etc..) que les matériels rustiques de traitement des récoltes: batteuses, vanneuses, décortiqueuses... La mise en valeur envisagée des terres cultivables représente un afflux de besoins en outils et équipements.

- 1.6. La création d'une Unité de montage et rénovation de motopompes. Le programme de développement des périmètres irrigués prévoit un accroissement de 3000 ha. par an des surfaces irriguées. Dans le cas d'une irrigation alimentée par pompage des eaux, on compte généralement qu'une pompe de 300-400 m<sup>3</sup>/h est nécessaire pour l'irrigation de 30 Ha. Ceci représente donc environ 100 moto-pompes neuves par an, auxquelles s'ajoutent les indispensables révisions, rénovations des matériels en service. Il y a là justification à la création d'une activité industrielle. Dans l'éventualité de la réalisation conjointe d'une fonderie, l'activité de cette unité pourrait s'étendre à la fabrication sous licence des pompes.
- 1.7. La création d'une Unité de Fabrication d'éoliennes s'inscrit dans la politique de réhabilitation des points d'eau, abreuvoirs et villages, et d'irrigation à échelle réduite pour maraîchage.
- 1.8. L'installation d'Ateliers de Réparation, Rénovation et de Maintenance constitue le support indispensable au désenclavement des régions agricoles éloignées. Elle s'intègre parfaitement dans la logique d'une proximité de Services indispensable au développement agricole.
- 1.9. La création d'une Unité de production d'articles de quincaillerie industrielle et du bâtiment a pour objet la substitution aux importations par fabrication locale des indispensables petits matériels et accessoires agricoles, industriels, du bâtiment.

## 2. Les Industries Chimiques

- 2.1. La création d'une Unité d'extraction de phosphates et production d'engrais phosphatés et composés.

D'importants gisements existent, parmi les plus grands du monde. La tentation est grande d'en envisager l'exploitation à très grande échelle, pour en faire une Industrie Nationale dégageant des ressources de devises à l'exportation. Malheureusement, les conditions du marché international des engrais sont défavorables :

- le marché de l'acide phosphorique est saturé et son prix faible, le prix international de l'acide sulfurique, -- indispensable à la production de l'acide phosphorique, est élevé. La rentabilité d'exploitation d'unités déjà installées depuis des années est négative.
- l'éloignement du gisement d'un accès portuaire, pour approvisionnement en acide sulfurique, et autres engrais azotés nécessaires à la production d'engrais composés grèverait de façon rédhibitoire les coûts de production.
- cette activité industrielle est énergivore.

Le groupe d'étude a concentré son intérêt sur une méthode de production à plus petite échelle, peu consommatrice d'énergie, et qui devrait permettre de satisfaire au mieux les besoins de l'agriculture nationale. L'engrais "solubilisé" obtenu présente enfin un avantage important sur les engrais purement chimiques, car il contribue à l'enrichissement des terres en matières organo-minérales, et retarde les phénomènes habituellement observés de salinisation et acidification des terres. Cette particularité constituerait une base de départ intéressante pour un développement ultérieur à l'exportation.

- 2.2. La Production de produits phytosanitaires ,
- 2.3. la Production de produits pharmaceutiques simples,
- 2.4. la Production d'eau de Javel et de vinaigre,
- 2.5. la fabrication de produits en polystyrène,
- 2.6. l'Expansion-moulage de caisses isothermes,

constituent autant de projets de relativement faible envergure, destinés à satisfaire un marché de plus en plus demandeur, et pour lesquels les membres du groupe de travail estiment qu'une rentabilité effective existe, à confirmer par une étude des marchés.

### 3. Les Industries Agro-alimentaires

Les projets concernent:

- 3.1. L'installation de mini-laiteries, dans le cadre de l'intégration d'élevages fixés localement par pâturages combinés naturel (hivernage) -artificiel (culture d'herbages par assolements). L'importance du troupeau Mauritanien devrait permettre, à moyen et long termes, d'envisager le remplacement des laits d'importation par des laits collectés et traités localement.
- 3.2. La création de rizeries s'inscrit dans la ligne du développement des cultures en surfaces irriguées. La mise en valeur de 3000 hectares annuels de surfaces irriguées correspond, en moyenne, à une augmentation possible de la production rizicole de 12.000 tonnes/an. Le traitement du paddy ainsi collecté représente l'installation d'UNE RIZERIE PAR AN, de capacité de 2 tonnes par heure
- 3.4. La construction d'une Unité de Production de Concentré de Tomates représente, elle aussi, un objectif d'intégration vers l'aval de la croissance voulue des activités agro-alimentaires.
- 3.5. La création, ( ou la réhabilitation ) d'une Tannerie à échelle réduite correspond à un souci de valorisation d'une ressource naturelle présentement très mal exploitée, les peaux d'animaux d'abattage.
- 3.6. la Construction et l'installation d'unités villageoises de stockage froid et de production industrielle de glace constitue une mesure incitatoire et d'accompagnement aux cultures villageoises de produits maraichers, à l'élevage de volaille, la production artisanale de beurre, tous produits exigeant des capacités de conservation.

### 4. La Pêche et le Traitement de la pêche

- 4.1. La création d'une conserverie de poisson s'intègre parfaitement dans le développement d'un complexe maritime à Nouadhibou. Le thon, par exemple, pêché au large des côtes de Mauritanie est actuellement, le plus souvent, congelé à bord, puis transporté et stocké sur Las Palmas, ou même Abidjan et les Pays d'Europe de l'Ouest, pour y être ensuite traité et mis en conserves.

Les armateurs prennent de plus en plus conscience que les manutentions, transports intermédiaires et ruptures de charge que ce processus implique sont coûteuses, et une tendance très nette se manifeste de traiter le poisson à proximité immédiate des lieux de pêche.

Cette tendance devrait encore être accentuée par la récente hausse des coûts des produits pétroliers.

Il y a là une opportunité à saisir pour la Mauritanie, d'établir des protocoles avec ces armateurs pour les inciter à installer à Nouadhibou une, —ou des conserveries. Il existe, de plus, en Europe de l'Ouest, des installations de conserverie de poisson, récentes, en excellent état, qui ne fonctionnent plus à la suite de fusions/concentrations d'entreprises, et qui pourraient, rénovées, être réinstallées à moindre coût. La création de "zones industrielles franches", sur laquelle nous reviendrons plus loin, peut constituer une attraction supplémentaire pour ces armateurs.

Le groupe de travail recommande qu'une étude de faisabilité soit menée dans ce domaine.

4.2. La production de crevettes congelées-séchées constitue un développement intéressant et rémunérateur, avec d'importants débouchés sur l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest. Les possibilités de ce marché doivent être explorées, et aboutir aux installations simples capables de cette production.

4.3. Le Séchage/fumage de poisson constitue un marché dont les débouchés sont l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale et l'Europe du Nord. Une étude en est recommandée.

4.4. La fabrication de farines de poisson constituerait une valorisation judicieuse des poissons "non-marchands", et d'utilisation des sous-produits de conserverie, filetage et préparation du poisson, pour l'alimentation du bétail ou de volailles.

Il est utile d'ajouter que ces "petites industries de la pêche" pourraient utiliser judicieusement les excédents thermiques de la Centrale Electrique et de la raffinerie de Nouadhibou comme source partielle d'énergie dans leur process.

Le Groupe de Travail recommande une étude globale de ce développement intégré.

## 5. Matériaux de Construction

Le développement de l'urbanisme, la fixation des populations nomades sur les villes et villages, posent un problème certain de constructions à la Mauritanie. Les techniques modernes employées imposent l'utilisation de ciment, un produit importé. Il faut bien, par ailleurs, reconnaître que la qualité des produits fabriqués (parpaings de ciment), souffre de quelques insuffisances.

Enfin, les infrastructures routières insuffisantes accroissent les frais d'approche des matériaux de construction, et augmentent d'autant les coûts de construction.

Le groupe de travail propose le développement de solutions traditionnelles, aujourd'hui sans doute un peu trop oubliées, pour aider à la valorisation de gisements naturels proches des lieux de construction, faibles consommatrices d'énergie, et qui font encore leurs preuves dans les pays voisins :

- Unités de production de briques en "terre comprimée",
- d'argile pressée-séchée,
- ou de briques cuites.

D'importantes économies de ciment, produit importé, peuvent être réalisées par une substitution partielle par la chaux.

L'implantation judicieuse de fours à chaux permettrait de valoriser les gisements locaux de coquillages, en participant à l'effort de construction en même temps qu'elle contribuerait, associée à une éducation des populations rurales, à une amélioration des sols, du traitement phytosanitaire des arbres et de l'hygiène.

## **6. Industries textiles**

Un projet d'étude de faisabilité, et de réalisation, si les résultats en sont positifs, d'une Unité textile de finissage, blanchiment et teinture de textiles, est proposé. Il n'existe en ce moment en Mauritanie que des installations artisanales insuffisantes à satisfaire la demande interne. Les importations de textiles représentent un montant compris entre 340 et 492 millions UM en devises entre 1987 et 1989.

Tous les projets énumérés ci-avant ont fait l'objet d'une étude liminaire par les membres du Groupe de travail, et font l'objet de "Fiches" annexées, dans lesquelles les motifs de choix sont plus détaillés.

D'autres projets méritent attention et examen, pour lesquels le Groupe n'a pas eu le temps matériel de mener une étude préliminaire :

### **Energies de remplacement**

- entreprises de construction d'appareils d'utilisation de l'énergie solaire, pour le pompage et pour installations de réfrigération, etc..
- fabrication de chauffe-eaux individuels solaires pour zones urbaines
- fabrication d'appareils utilisant l'énergie solaire pour production d'eau distillée, potable, à partir d'eaux saumâtres,

### **Industries mécaniques**

- Atelier de chaudronnerie, tôlerie, production de cuves et réservoirs,
- Assemblage et rénovation de moteurs agricoles, diesel et autres
- Fabrication de carrosseries isothermes

### **Industries chimiques**

- Carrieres d'extraction et de traitement industriel de sel gemme
- Fabrication de matières plastiques simples (extension d'activité de la raffinerie)
- Unité de rechapage de pneus

### **Matériaux de construction**

- Fabrication de produits céramiques
- Fabrication de plaques décoratives pour construction
- Cimenterie

### **Industries Agro-alimentaires**

- Conserverie de légumes
- Complexe intégré de production de volailles
- Raffinage de sel
- Production de levures de boulangerie

#### IV. LES PROJETS NATIONAUX INTEGRABLES A L'ACTION SOUS-REGIONALE

Ils concernent :

- La réhabilitation de SAMIA, unité de production de plâtre;
- Le projet de pellettisation des minerais de fer;
- La réhabilitation de la Raffinerie de pétrole;
- Le développement des activités de l'Aciérie SAFA;
- Le projet de conserverie de poisson;
- Le développement de la filière engrais phosphatés,

Tous projets déjà décrits ci-avant.

#### C. LES PROGRAMMES D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les projets proposés concernent:

##### **1.L'Assistance pour l'élaboration de programmes de formation industrielle.**

L'Industrie Mauritanienne ressent un besoin contraignant de Main d'Oeuvre qualifiée. Les projets de réhabilitation et de développement énumérés plus avant vont, dans leur réalisation, accentuer ce besoin.

Il importe donc, dans les études préliminaires et de faisabilité de ces projets, de ne pas négliger le facteur Ressources Humaines, essentiel au succès de l'entreprise. Un catalogue sera dressé, des besoins en personnels qualifiés de chacune des Entreprises projetées, accompagné d'un calendrier-planning des actions de Formation à engager.

A court terme, il est suggéré qu'au niveau de la Sous-région de la CEA, une liste des établissements de Formation Professionnelle, et des disponibilités d'enseignement soit dressée. Certains Pays de la Sous-Région disposent en effet de surcapacités d'Enseignement qui pourraient être utilisées.

##### **2.L'amélioration des capacités de gestion et de service-conseils dans le domaine industriel.**

La Mauritanie a besoin d'Expertise et de Compétence en matière de Gestion des Entreprises. Les systèmes éducationnels présents, bien qu'existants, sont d'une orientation trop théorique et "littéraire".

L'équipe suggère l'étude et la mise en place d'une "Ecole du soir" pour Entrepreneurs, du type Centre de Préparation aux Affaires, qui permettrait de dispenser aux entrepreneurs motivés une formation à la Gestion des Entreprises et aux Affaires. Il est indispensable de préciser que ce type de formation, pour être efficace, doit être dispensé par des équipes d'enseignants ayant une expérience professionnelle de l'Industrie et du Commerce. Cette "Ecole de Dirigeants d'Entreprises" pourrait avoir un caractère mixte, sous l'égide de la Confédération Générale des Entrepreneurs Mauritaniens et de la Chambre de Commerce, par exemple. La gestion devrait en être assurée à titre privé, dans le cadre d'un Contrat Programme.

### 3. La création de "Pépinières d'entreprises".

Les dimensions du marché et du secteur industriel manufacturier Mauritanien, si l'on exclut les activités d'extraction et de transformation des ressources minérales (SNIM, SAMIA), et les activités reliées à la Pêche, ne justifient pas d'un programme d'industrialisation de grande envergure. Par contre, le secteur manufacturier Mauritanien comporte un tissu de petites et moyennes entreprises, le plus souvent à caractère artisanal, ou semi-artisanal, qui ne demande qu'à se développer.

Les principaux facteurs limitants à la création et au développement de ces PME ont été exposés plus avant. On a vu que les causes d'échecs les plus fréquentes tenaient à une mauvaise formation à la gestion des entrepreneurs, laquelle se manifeste au premier chef en une mauvaise évaluation des marchés potentiels et de la concurrence possible, en une estimation trop optimiste des délais de création, construction et mise en régime des installations, et enfin en un surdimensionnement des capacités de production installées.

L'absence d'infrastructures d'accueil et de moyens logistiques ne constitue, aussi, pas l'un des moindres obstacles à la création et au développement de ces PME. La création de zones d'entreprises, ou de zones industrielles, constitue un moyen pour l'Etat de lever cette hypothèque. Elle nécessite, toutefois, une mise en oeuvre de moyens longs et coûteux, souvent disproportionnés avec les besoins.

La formule de "Pépinière d'Entreprises" est plus adaptée aux besoins de développement et créations en Pays en Développement. Elle permet, en effet, de mettre à disposition des entrepreneurs, le plus souvent dans des bâtiments récupérés et rénovés :

- les moyens physiques d'installation : Bâtiment, Réseaux d'eau, d'électricité, d'égouts, force motrice, centrales d'énergie,
- mais aussi une série de SERVICES COMMUNS: Téléphone, Telex, Telefax, Photocopie, Secrétariat, et même Comptabilité, qui, s'ils étaient assurés à titre individuel, représenteraient pour chacune des PME naissantes une charge trop importante et obérerait sa rentabilité. (Il est bien évident que ces charges sont facturées par la Pépinière à prix coûtant).
- Enfin, une Pépinière d'Entreprises s'accompagne d'un "Centre de Formation Professionnelle à la Gestion", conduit, suivant son importance, par un expert ou une équipe d'experts, qui forment, informent les Entrepreneurs "sur le Tas", en les conseillant et les aidant à résoudre leurs problèmes dans des situations réelles.

Une Pépinière soigneusement conçue réunit en un même lieu des entreprises dont les activités peuvent être complémentaires, entre lesquelles elle induit un courant d'affaires.

Elle a donc le mérite de réunir en un même emplacement :

- des compétences,
- un potentiel de formation,
- des marchés,
- des services à moindre coût.

**4. Promotion des petites entreprises villageoises axées sur les services à l'agriculture.**

La promotion des entreprises au niveau industriel, se fait bien souvent en zones urbaines, là où les conditions sont plus favorables.

Le développement du secteur agricole et des industries agro-alimentaires ne pourra se faire harmonieusement que si l'environnement villageois offre des SERVICES ,artisansaux, bien souvent, mais indispensables : petits ateliers de forge, bourreliers etc..

L'équipe suggère qu'une étude à caractère socio-économique soit menée, qui permettra une analyse précise des besoins dans ce domaine. Il pourrait en résulter des actions de promotion, de formation, et d'assistance au maintien et à la qualification des petits métiers artisansaux "d'accompagnement".

**5. Création d'une cellule mixte de promotion des entreprises.**

Cette structure intermédiaire, aurait pour objet social la création d'entreprises et d'entrepreneurs dans les domaines de la valorisation des potentiels naturels de la Mauritanie, de l'artisanat, de la pêche et plus généralement dans toutes les fonctions industrielles d'accompagnement, identifiés comme rentables.

Cet interface serait l'entremetteur capable de lier et de nouer:

- l'offre : ressources naturelles, financières et institutionnelles;
- la demande : les demandes exprimées d'activités rentables des entrepreneurs potentiels.

Elle devra être l'organe de coordination capable d'aider les entrepreneurs potentiels à surmonter les problèmes et obstacles, en particulier dans les domaines:

- de la conception et de la présentation de leurs projets pour agrément études des marchés, étude de faisabilité),
- de la formation,
- de l'obtention et de la mise en place de la bonne formule de financement.

Elle sera, auprès des entrepreneurs, le traducteur du langage, parfois difficilement compréhensible, des différents acteurs économiques en présence et constituera, par nature, le premier appréciatif de la faisabilité et des possibilités de financement d'un projet.

**6. Création d'une Banque de Projets**

Cette structure devra être enfin capable d'identifier et d'initier un portefeuille de projets économiquement réalisable et de procéder à l'établissement d'une BANQUE DE PROJETS pour les petites industries.

Une heureuse initiative a été entreprise dans ce sens, dans le cadre d'une mission d'assistance PNUD/UNIDO auprès de la Confédération Générale des Entrepreneurs Mauritaniens (CGEM), la mission MAU/87/007.

Bien que très efficace, l'action de cette cellule comporte à ce jour un impact trop ponctuel de l'avis du Consultant:

- les liaisons avec les différents organismes gouvernementaux ne sont guère faciles, des difficultés apparaissent dans la quête des informations indispensables à l'étude et la présentation des dossiers d'agrément (notamment au niveau de la connaissance des marchés),
- elle sera malheureusement limitée dans le temps,
- l'intervention de la mission ne s'accompagne pas d'une formation de Consultants locaux, susceptibles de prendre le relais lorsque cette Mission arrivera à son terme.

Il serait opportun de prolonger cette mission par un programme prévoyant la formation d'Experts locaux, en même temps que sera constituée la Banque de Projets proposée.

7. **Création de deux "Zones Franches d'Entreprises Industrielles"** à Nouakchott et Nouadhibou, comportant des exemptions tarifaires douanières, aussi bien que des exemptions d'impôts et taxes, pour encourager l'implantation d'industriels étrangers.

#### **8. Le Programme Gouvernemental de développement des Infrastructures**

Le programme du Gouvernement de Mauritanie en matière de développement des infrastructures est décrit au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), publié en Janvier 1990. Il serait long et fastidieux de reprendre en détail l'énumération des différents aspects de ce programme, auquel on peut se référer. Dans ses grandes lignes, il comprend:

- l'extension du réseau routier, pour assurer le désenclavement des régions agricoles et pastorales du Sud-Est et de l'Est et son raccordement au réseau routier international,
- l'établissement d'une desserte maritime entre NKT et NDB, et les principaux villages côtiers;
- l'amélioration des aéroports nationaux et des fréquences de vols vers les villes de l'intérieur;
- l'amélioration des télécommunications;
- l'installation dans toutes les capitales régionales de stations de production d'énergie électrique et de réseaux de distribution;
- la continuation du programme de réhabilitation et de création de points d'eau;
- la réfection du Warf d'apportement de Nouakchott, et la création d'un port de pêche.

A notre connaissance, ce programme n'a pas encore été chiffré en termes d'investissements et de financement.

#### **SA REALISATION EST UNE CONDITION ESSENTIELLE A UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DECENTRALISE DU PAYS.**

#### **9. Le programme de développement des ressources humaines**

Les efforts du Gouvernement en matière de développement du système éducatif sont déjà importants. Il est prévu au SNAT, à titre indicatif, mais "non limitatif", la création de quelque 22 écoles professionnelles, couvrant les quatorze domaines de l'économie du Pays où besoin se fait sentir de main d'oeuvre qualifiée.

Le Consultant recommande qu'une évaluation très précise des besoins en qualifications soit menée. Un programme trop ambitieux en nombre aboutirait à un investissement trop lourd pour l'Etat, et de fonctionnement onéreux. Plus que le nombre d'écoles, la qualité de l'enseignement prodigué, la nature des moyens et matériels mis à la disposition des élèves, sont d'importance.

Un financement doit être envisagé pour la création de ce réseau éducatif, qui constitue le second impératif au développement industriel du Pays.

## VI. LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Au cours des entretiens, - malheureusement trop peu nombreux -, avec les responsables d'Entreprises rencontrées, divers problèmes et contraintes ont été évoqués, pour lesquels des solutions doivent être trouvées.

### **1. Au plan des dispositions douanières et fiscales :**

#### 1.1. Admission temporaire, draw-back :

Le système présent d'admission temporaire des produits importés pour transformation et réexportation (draw-back) pèse, dans sa forme actuelle, sur la trésorerie des entreprises. Celles-ci doivent payer, par avance, des droits de douanes parfois élevés, dont les formalités de remboursement sont longues et difficiles. Des solutions simplificatrices doivent être trouvées, qui peuvent consister en :

- l'exemption du paiement des droits à l'entrée, et leur paiement sur une base périodique, ( mensuelle ou trimestrielle, par exemple ) par différence entre imports et exports,
- ou l'absence de draw-back, accompagnée d'une réduction de l'impôt sur les bénéfices, pour les entreprises exportatrices, dans la proportion des exportations au chiffre d'affaires total.

#### 1.2. Allègement des dispositions du Code des Investissements :

Les pays voisins, comme certains Pays d'Europe de l'Ouest, attirent les investisseurs industriels par des dispositions d'exemption TOTALE d'impôts sur les bénéfices et sur les salaires pendant 10 ans. La Mauritanie se doit de recenser les avantages offerts par ses "concurrents", et d'assouplir les termes du Code des Investissements pour encourager les promoteurs.

#### 1.3. Révision du principe de l'IMF :

Les bases d'application de l'IMF devraient être réétudiées, pour favoriser davantage les Entreprises à forte Valeur Ajoutée Manufacturière, employant davantage de Main d'Oeuvre locale et créatrices d'emplois. Dans sa forme actuelle, il s'applique aussi bien aux entreprises de commerce, à faible VAM, qu'aux entreprises à forte VAM.

#### 1.4. Surtaxe Tarifaire :

Les dispositions du Code des Investissements, prévoyaient une surtaxe tarifaire pour protéger les entreprises nationales en création en cas de concurrence déloyale ou de dumping manifeste pendant une durée de TROIS ans, à leur demande. Des exemples récents d'une Société nouvellement créée, contrainte à l'interruption de son activité en face d'importations "sauvages", montrent que ces dispositions n'ont pas été appliquées. La Commission tarifaire prévue pour intervenir en de tel cas, n'a pas été encore créée à ce jour.

Une suggestion mérite d'être étudiée, de remplacement de cette disposition, difficile d'application par un système plus simple: Une surtaxe dégressive sur les produits importés concurrents, prédéterminée par la Commission d'Agrément (taux et durée), permettrait de protéger les entreprises agréées contre les importations sauvages pendant la difficile période de démarrage. Cette surtaxe de protection dégressive disparaîtrait après un nombre prédéterminé d'années.

## 2. Au plan des facilités de financement :

### 2.1. Accélération des procédures :

Les procédures d'études des dossiers de demande de financement auprès des Banques devraient être accélérées, les promoteurs assistés dans leurs démarches.

### 2.2. Fonds de garantie :

La création d'un Fonds de Caution Mutuelle à la création de PME doit être encouragée. Ce fonds pourrait être alimenté par le développement de l'épargne Privée (taux de rémunération effective positif, exemption d'impôts sur l'épargne ainsi constituée), les prêts consentis sur ce Fonds bénéficiant de taux préférentiels.

## 3. Au plan de la formation :

### 3.1. Centres d'Apprentissage :

La qualification professionnelle en matière de métiers manuels n'implique pas obligatoirement des connaissances livresques ou théoriques. La création de Centres d'Apprentissage, à laquelle pourraient participer des Organisations Non Gouvernementales, constitue une voie à explorer pour la formation d'ouvriers qualifiés n'ayant pas eu l'opportunité de poursuivre des études en Lycées techniques ou Ecoles professionnelles.

### 3.2. Conventions d'Entreprises :

La formation professionnelle peut tout aussi bien se faire en conditions réelles et vécues, dans les entreprises. La passation de Conventions avec les entreprises acceptant de former des apprentis dans leur unité est à étudier. Elle pourrait s'accompagner d'avantages tels que l'exemption de l'impôt sur salaires que l'entreprise devrait normalement payer pour ces apprentis.

## 4. Au plan des Monopoles :

Le rôle de l'Etat consiste à protéger la collectivité contre toute Entreprise ou groupement d'intérêts, privé ou non, risquant de se trouver en situation monopolistique.

La réclamation quasi-commune des Entrepreneurs interviewés concerne les difficultés d'obtenir une fourniture d'énergie électrique régulière, à prix compétitifs. Le monopole de la SONELEC dans la production et la distribution d'énergie électrique induit des retards dans les réalisations d'installations, et des coûts jugés trop élevés.

La suppression du monopole pour la seule production d'électricité devrait être examinée pour les entreprises. Celles-ci pourraient avoir le droit de produire l'électricité dont elles ont besoin, et de "livrer" à SONELEC leurs excédents de production, pour distribution au secteur domestique. Cette procédure, en même temps qu'elle allègerait la charge des investissements à réaliser par SONELEC, permettrait sans aucun doute de réaliser des économies d'échelle appréciables au niveau des coûts de production.

**D. L'EVALUATION DES COÛTS ET LE CALENDRIER DE REALISATION**  
(Montants exprimés en milliers de dollars)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996-2000
<b><u>1.1. Au titre des restructurations et réhabilitation</u></b>						
SAFA: <i>Etude Acier Moul/Profil</i>	125					
Réalisation				1.000	3.000	sur 2 ans
SAMIA (Gypse)				Prise en compte par CCCE		
P.M.E.: <i>Etudes détaillées</i>	200					
Aide réhabilitation		300	300			
<b><u>1.2. Au titre des programmes d'expansion et nouveaux investissements</u></b>						
<b>Industries métallurgiques</b>						
<b>SNIM : Pellettisation</b>						
<i>Etudes</i>			<i>En cours</i>			
Réalisation				Montant non estimé, réalisation 1992-1995		
Fonderies fonte: <i>Etudes</i>	60					
Réalisation		1000	1000			
Chantier Naval : Réalisation		15000	15000			
Autres industries mécaniques						
<i>Etudes préél.</i>	120					
Réalisation		500	2000	3000		
<b>Industries chimiques</b>						
Engrais phosphatés : <i>Etude</i>			<i>Achevée</i>			
Réalisation		1.750	2000			6.250/1995 et suiv.
Autres industries chimiques						
<i>Etudes</i>	150					
Réalisation		1000	1500	1500		
<b>Industries Agro-alimentaires</b>						
<i>Etudes préliminaires</i>						
Mini-laiteries		500	500	500	total 5 mini-lait.	
Rizerie	1000	1000	1000	1000	Une rizerie/an	
Concentré de tomates			600	500	(Une unité)	
Glace, Chambres froides		125	125	250	(une dizaine)	
Tannerie : <i>Etudes</i>	50					
Réalisation		1000	1500			
<b>Pêche et Transformation</b>						
Conserverie : <i>Etude faisabil.</i>	60					
Réalisation				Estimée: 1500 à 2000		
Crevettes		250				
Séchage/fumage poisson	125					
Farine de Poisson			500	500		
<b>Matériaux de construction</b>						
Briques et terre comprimée	12	1000	1200	100	Dével. vil. 100/an	
Four à Chaux	12	250		250	500	
Industries textiles	25	500	750			

NOTA : Les chiffres en italiques indiquent les coûts estimés d'études

### 3. Au titre des Programmes d'accompagnement

#### Assistance nécessaire auprès des Organismes Internationaux

	1991	1992	1993	1994	1995	1996-2000
Formation industrielle	60	125	125	125	125	125/an
Assistance formation à la Gestion (1 expert/3 ans)	120	120	120			
Création d'une première Pépinière d'entreprises	350					
Aide au Fonctionnement		120	120	120		120/an
Etude socio-économique services artisanat villageois, accompagnant	60	20	20	20		
Cellule mixte de Promotion des Entreprises		120	120	120		
Banque de Projets						Pour mémoire

### 4. Au titre du Développement des infrastructures :

Insérer les programmes de constructions de routes, distribution électrique, eau, viabilisation de zones d'activité.

### 5. Au titre du Développement des Ressources Humaines :

Etude des besoins en Formation et Apprentissage	30					
Aide à création de centres		60	60	60		

### 6. Etudes Sectorielles :

L'ensemble des Etudes Préliminaires de réhabilitation et de faisabilité pour les Petites et Moyennes Entreprises, si l'on exclut SAFA, SNIM, et les Fonderies Fontes et Aciers, ( qui exigent une haute spécialisation technique de la part des intervenants), représenterait un coût total estimé de 750.000 dollars, en assumant que chaque étude relative à un secteur d'activités soit menée séparément.

Il est suggéré de regrouper l'ensemble de ces études sectorielles en une seule mission, plus immédiate, et plus efficace, regroupant quatre experts dans les domaines des Industries Mécaniques, Chimiques et des Matériaux de Construction, Agro-alimentaires, de la Pêche, accompagnés d'un Socio-économiste, et dirigés par un Chef d'Equipe, en une Mission de trois mois. Cette équipe pourrait être renforcée des Experts locaux ayant travaillé à l'élaboration du présent Programme. Le montant estimé d'une telle Mission serait d'environ 400.000 dollars.